

Manuel De Formation Pour Le Programme Train-The-Trainers (Former Les Formateurs) En Droit De L'environnement Destiné Aux Établissements D'enseignement Supérieur De La Région Mena Août 2021

Table des matières

Avant-propos	4
Introduction	5
Module 1: Contexte et état actuel de l'enseignement du droit de l'environnement	9
Tableau 1: Initiatives antérieures à 1991	16
Tableau 2: Initiatives de 1991	17
Tableau 3: Initiatives de 1991 à ce jour	18
Module 2: Portée et objectifs de l'enseignement du droit de l'environnement	23
Module 3: Méthodologies pédagogiques pour l'enseignement du droit de l'environnement	29
Module 4: Conception du programme de droit de l'environnement et développement de matériel didactique	35
Module 5: Stage en conception d'un programme de droit de l'environnement, matériels de cours et méthodes pédagogiques	43
Module 6: Stage en pédagogie de l'enseignement du droit de l'environnement	47
Module 7: Réflexions sur le contenu, l'approche de prestation et les résultats du programme de formation des formateurs	53
Appendix A: Exercice de simulation pour le module 5	57
Appendix B: Formulaire d'évaluation de la formation	71
Contact d'informations	74

Avant-propos



Le droit de l'environnement est un ensemble de lois qui évolue rapidement. Le premier rapport mondial sur l'état de droit environnemental de l'UNEP (2019) indique que les lois environnementales mises en place depuis 1972 ont été multipliées par 38. Malgré cette croissance exponentielle en termes de présentation du droit de l'environnement, les systèmes d'éducation juridique en matière d'environnement en sont à un stade relativement naissant, en particulier dans la région MENA. En outre, le droit de l'environnement n'a pas été enseigné d'une manière conventionnelle en tant que matière juridique de base, ce qui a conduit à des approches non structurées dans son enseignement.

La conception de programmes efficaces et novateurs d'éducation au droit de l'environnement favorisera non seulement un développement méthodique et cohérent de ce corpus de droit, mais elle stimulera également la curiosité des jeunes esprits. Il est important de noter que ces programmes contribueront à la réalisation des objectifs d'éducation environnementale au titre des objectifs 4 et 13 du programme de développement durable à l'horizon 2030.

Avec le soutien de l'UNEP, l'association des professeurs de droit de l'environnement du Moyen-Orient et des universités d'Afrique du nord (ASSELLMU) cherche à combler les lacunes dans les cadres d'éducation juridique environnementale de la région MENA. Une étape clé dans cette direction est l'élaboration de ce manuel de formation qui jouera un rôle déterminant dans un prochain programme de formation des formateurs (TTT) en droit de l'environnement destiné aux établissements d'enseignement supérieur de la région MENA.

Le programme TTT donnera une vue d'ensemble de l'enseignement du droit de l'environnement, fera la démonstration de différentes technologies et de moyens novateurs pour donner vie au droit de l'environnement, et servira de forum d'échange sur les bonnes pratiques d'enseignement et de mis en réseau.

Le manuel de formation lui-même fournit un processus étape par étape, en se penchant sur des modules importants tels que les principes de l'éducation en droit de l'environnement, les méthodologies pédagogiques, la conception des programmes et les évaluations des cours, entre autres. Il promet de mettre en place des bases solides pour l'avenir de l'éducation en droit de l'environnement dans la région MENA.

J'espère que ce manuel répondra aux besoins de la formation des éducateurs en droit de l'environnement de la région MENA et, en fin de compte, des étudiants. J'attends avec impatience la poursuite de la collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur de la région MENA en vue de l'implantation des cours de droit de l'environnement dans tous les programmes de formation juridique.

Patricia Kameri-Mbote
Directrice, Division juridique
Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP)

Introduction

Bienvenue au Programme de Formation des Formateurs (TTT) destiné aux universitaires en droit de l'environnement dans les facultés de droit et les universités de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA). L'objectif de ce programme est d'examiner et de démontrer des méthodologies, des technologies et des approches d'enseignement innovantes grâce auxquelles les universitaires en droit de l'environnement de la région MENA peuvent faire progresser la conception, la prestation et la mise en œuvre efficaces du cours de droit de l'environnement.

Malgré la demande croissante des politiques sur la durabilité environnementale dans la région MENA, une cartographie de l'étendue de l'enseignement du droit de l'environnement dans la région montre un besoin évident d'une plus grande coopération et d'un partage des connaissances entre les principales parties prenantes et acteurs. L'Association des professeurs de droit de l'environnement dans les universités du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (ASSELLMU) a été créée en 2018 pour combler cette lacune. Depuis sa création, ASSELLMU, avec le soutien du programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP), s'est donné pour mission de réunir des universitaires, Nations Unies pour l'environnement (PNUE), s'est donné pour mission de réunir les principaux chercheurs en droit de l'environnement, praticiens et responsables politiques des établissements d'enseignement supérieur (ESS) de la région MENA afin de discuter des innovations juridiques et des approches visant à promouvoir l'enseignement du droit de l'environnement dans la région MENA. Suite à la deuxième conférence de l'ASSELLMU à Settat (Royaume du Maroc) du 4 au 5 novembre 2019, le besoin a été identifié d'un renforcement des capacités plus approfondi et sur mesure pour l'intégration de l'enseignement du droit de l'environnement dans la formation juridique de la région. L'UNEP contribue aux efforts visant à répondre à ce besoin, entre autres par la conception de ce Programme TTT.

L'objectif global de ce Programme TTT est d'améliorer la capacité technique d'enseignement du droit de l'environnement dans les universités de la région MENA grâce à une exploration approfondie d'approches innovantes pour la conception des programmes, les pédagogies d'enseignement et l'évaluation des étudiants. Ce cours de formation d'une semaine présentera la nature, l'histoire et la dimension du droit de l'environnement dans la région MENA, ainsi que l'expertise pratique et les compétences nécessaires pour diriger la conception et la prestation de cours de droit de l'environnement innovants. L'objectif est de doter les participants des connaissances et des compétences requises qui leur permettront de mettre en œuvre un large éventail de cours de droit de l'environnement dans leurs institutions, de sorte que le programme puisse en quelques années devenir un cours obligatoire dans toutes les facultés de droit de la région MENA.

Comme l'indique le tableau 1 ci-dessous, les objectifs spécifiques de ce Programme TTT sont donc les suivants: (i) évaluer l'état de l'enseignement du droit de l'environnement dans les universités de la région MENA et en examiner les principes clés; (ii) améliorer la compréhension du rôle clé joué par les intervenants, les institutions et les valeurs de l'éducation environnementale dans la conception et la prestation de l'éducation en droit de l'environnement dans les universités de la région MENA; (iii) offrir des possibilités de participation pratique et intégrée des conférenciers en droit de l'environnement à l'élaboration et à la conception de programmes d'études novateurs, d'approches pédagogiques et de formes d'évaluation pour l'éducation en droit de l'environnement; et (iv) améliorer les possibilités de création de réseaux professionnels et liens d'enseignement et de recherche entre les professionnels du droit dans la formation en droit de l'environnement.

Tableau 1: Aperçu du cours

Objectif du cours	L'objectif primordial de ce Programme TTT régional est de doter les universitaires en droit de l'environnement de la région MENA des connaissances et des compétences nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des cours innovants sur le droit de l'environnement dans leurs institutions.
Profil des participants au cours	Faculté de droit (stagiaires, chargés de cours, maîtres de conférences, professeurs de l'enseignement supérieur titulaires) menant actuellement des recherches ou enseignant des cours de droit liés à l'environnement dans une université de la région MENA.
Sujets traités	Le Programme TTT comportera sept modules principaux. Le contenu à cibler et les tâches à accomplir pour engager les participants dans chaque module sont: ▶ Valeur et but de l'enseignement du droit de l'environnement. ▶ Principes de l'enseignement du droit de l'environnement. ▶ Approches pédagogiques dans l'enseignement du droit de l'environnement. ▶ Programmes d'études en droit de l'environnement. ▶ Conception de cours, plan de cours et options pédagogiques pour la prestation de différents cours de droit de l'environnement, à différents niveaux (premier cycle/cycles supérieurs) et dans divers contextes (ex. technologie, etc.). ▶ Stages et autres méthodes participatives pour assurer le plus haut niveau de contribution des participants dans un contexte de classe. ▶ Thèmes spécifiques de droit de l'environnement qui appuieront la recherche et l'amélioration des approches pédagogiques. ▶ Formes innovantes d'évaluation (sommativité et formative).
Compétences ou prérequis des participants TTT	▶ Diplôme LL.M. (Diplôme de maîtrise en droit) ou équivalent. ▶ Toute personne engagée actuellement dans des recherches ou enseignant des programmes liés au droit de l'environnement. ▶ Poste d'enseignement universitaire actuel correspondant aux niveaux indiqués ci-dessus, ou l'équivalent.
Objectifs du cours	▶ Améliorer la compréhension du rôle clé de l'éthique, les philosophies et les valeurs de l'éducation environnementale dans la conception et la prestation de l'enseignement du droit de l'environnement au niveau universitaire. ▶ Évaluer le niveau et revoir les principes clés de l'enseignement du droit de l'environnement au niveau universitaire. ▶ Donner l'occasion aux conférenciers en droit de l'environnement de participer de façon détaillée et pratique et les intégrer ainsi à la conception de programmes d'études novateurs, d'approches pédagogiques et de formes d'évaluation pour l'éducation en droit de l'environnement. ▶ Mobiliser des professeurs de droit de l'environnement dans l'évaluation et l'encadrement de la pratique du mentorat en tant qu'approche pédagogique efficace. ▶ Offrir des possibilités de création d'un réseau professionnel, de liens d'enseignement et de recherche entre les professionnels du droit engagés dans l'enseignement du droit de l'environnement. ▶ Améliorer les connaissances de fond et les compétences et capacités analytiques des défenseurs de l'environnement sur le développement durable et la gouvernance environnementale. ▶ Veiller à ce que le Programme TTT soit mené en tenant compte de l'équilibre entre les sexes et des considérations intergénérationnelles dans la sélection des participants parmi les professeurs universitaires. ▶ Fournir un Programme TTT équilibré dans sa portée et son processus, offrant aux participants des rôles et des opportunités importants pour s'engager concrètement dans les connaissances, les compétences et la méthodologie qui leur ont été présentées au cours du programme par le biais d'activités, d'échanges et de discussions.
Nombre total de participants	40
Durée estimée du cours	5 jours (temps plein et mode résidentiel).



Ce Programme TTT et l'utilisation de ce manuel de formation fourniront une base essentielle aux universitaires en droit de l'environnement de la région MENA pour comprendre les meilleures pratiques en matière d'enseignement du droit de l'environnement. En procédant ainsi, les participants seront équipés pour contribuer directement à un large éventail d'objectifs de développement durable (ODDs) des Nations Unies, en particulier la cible 4.7 de l'ODD 4 qui vise à garantir que tous les apprenants "acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable", y compris, entre autres, par l'éducation au développement durable et à des modes de vie durables" d'ici 2030.¹

Au fur et à mesure que de nouvelles lois, réglementations et connaissances émergent, des cours techniques de suivi seront nécessaires pour s'assurer que les participants sont à jour et sont bien placés pour améliorer d'une façon continue leurs compétences et leurs connaissances sur l'enseignement du droit de l'environnement. Des études de référence et de normalisation plus importantes et une formation peuvent être entreprises à un stade ultérieur à condition que le temps et le financement nécessaires soient disponibles.

Le Dr. Damilola S. Olawuyi, SAN
Maître de conférences, Faculté de droit,
Université Hamad bin Khalifa, Doha, Qatar
Président, Association des professeurs de droit de l'environnement
dans les universités du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (ASSELLMU)



Module 1: **Contexte et état actuel de** **l'enseignement du droit** **de l'environnement**

Module 1: Contexte et état actuel de l'enseignement du droit de l'environnement

Introduction

Ce 1er module proposera un rappel sur le sens, la nature et l'histoire du droit de l'environnement.

Nous étudierons l'éthique, les philosophies et les valeurs ayant un impact sur le droit de l'environnement dans le contexte de la région MENA.

Les objectifs spécifiques de ce module sont les suivants:

1. Comprendre le contexte du droit de l'environnement dans la région MENA,
2. Enfin, en partageant avec les autres nos propres parcours, en même temps souligner quelques opportunités et diverses approches pour faire avancer l'enseignement du droit de l'environnement.

Tâche préparatoire pour les participants:

Dans ce 1er module, en utilisant les directives fournies, nous allons:

- Retracer le parcours de l'enseignement du droit de l'environnement dans notre pays et/ou notre école de droit.
- Donner un aperçu des méthodes pédagogiques et des méthodes d'évaluation que nous utilisons actuellement dans notre enseignement.

“La Cour reconnaît également que l’environnement n’est pas une abstraction, mais bien l’espace où vivent les êtres humains et dont dépendent la qualité de leur vie et leur santé, y compris pour les générations à venir. L’obligation qu’ont les États de veiller à ce que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle respectent l’environnement dans d’autres États ou dans des zones ne relevant d’aucune juridiction nationale fait maintenant partie du corps de règles du droit international de l’environnement.”²

1. Qu'est-ce que le droit de l'environnement?

L'environnement se compose d'eau, d'air, de terre, de plantes, d'animaux, d'êtres humains et d'autres organismes vivants qui composent l'écosystème.³ Le droit de l'environnement est donc l'ensemble du droit conçu pour protéger et préserver tous les aspects de l'environnement contre la dégradation ou la pollution. Ces lois peuvent prendre la forme de traités et conventions internationaux, de cadres juridiques régionaux, de législations et réglementations nationales, de droit commun ou de tout autre outil visant à réduire les impacts de l'activité humaine sur l'environnement naturel, physique, biologique et culturel.

2. Le contexte du droit de l'environnement dans la région MENA

Au cours des dernières décennies, le droit de l'environnement s'est rapidement développé en tant que discipline juridique distincte dans la région MENA. L'histoire et le développement du droit de l'environnement dans la région MENA peuvent être analysés en termes de trois périodes fondamentales : l'ère pré-1991, l'ère 1991 et l'ère post-1991.

2.1. Avant 1991

La préservation et la gestion de l'environnement pour les générations actuelles et futures sont apparues très tôt dans les croyances religieuses, la culture et les civilisations de la région MENA.⁴ Malgré cette reconnaissance, avant 1991, le droit de l'environnement n'était pas clairement considéré comme une source de droit distincte dans les pays de la région MENA. Ce qui existait était un réseau complexe de lois distinctes et séparées, telles que la loi sur la santé publique ou la loi sur la pollution.

En tant qu'un des premiers centres d'exploitation pétrolière et gazière, les pays de la région MENA ont adopté dès les années 1970 un large éventail de lois pour faire face aux impacts environnementaux de la production pétrolière et pour parvenir à un développement des ressources sûr, discipliné et responsable.⁵ Certains de ces efforts législatifs répondaient directement aux développements au niveau international qui soulignaient la nécessité de veiller à ce que les activités économiques n'aient pas d'effets néfastes sur la santé, la sécurité et l'environnement. Par exemple, un certain nombre de décisions marquantes ont commencé à émerger, soulignant la responsabilité des États de protéger l'environnement et de veiller à ce que les activités relevant de leur juridiction n'affectent pas l'environnement d'autres pays.⁶ En outre, avec les préoccupations croissantes concernant l'impact de l'industrialisation et de la mondialisation sur l'environnement, et avec la publication de Silent Springs de Rachel Carson en 1962, un mouvement environnemental mondial plaidant pour la promulgation de lois nationales, régionales et internationales pour protéger l'environnement a commencé à émerger.⁷ Il s'en est suivi une évolution multilatérale de l'adoption d'accords environnementaux ultilatéraux vers la fin des années 1960.⁸

Parmi les autres développements marquants au niveau international, on peut citer:

2.1.1. La Conférence de Stockholm

Dans le contexte mondial, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (UNCHE) à Stockholm du 5 au 16 juin 1972, a été la conférence fondatrice au cours de laquelle la politique environnementale internationale a commencé à titre officiel. L'UNCHE a été la toute première conférence interétatique exclusivement consacrée à l'environnement.⁹ La conférence a été convoquée dans le but de créer une déclaration unificatrice incarnant ces principes et objectifs fondamentaux de protection de l'environnement, ainsi que la coopération et la responsabilité mutuelles à l'égard de la communauté internationale.¹⁰ La Conférence de Stockholm a été l'occasion d'évaluer et de discuter pour la première fois de l'impact humain transfrontalier sur l'environnement, dans le but de créer un ensemble commun de politiques et de cadres juridiques internationaux.¹¹ Par conséquent, la Conférence de Stockholm a représenté la première étape majeure dans “l'ère moderne” de l'évolution du droit international de l'environnement.¹²

De nombreux développements fondamentaux ont émergé de la conférence, tels que (1) l'adoption de la Déclaration de Stockholm sur l'environnement humain, (2) la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP), (3) l'élaboration d'un plan d'action pour l'adoption d'une politique environnementale (administrée par l'UNEP) et (4) la création du Fonds pour l'environnement.¹³

² Avis consultatif sur les armes nucléaires, CIJ Reports (1996) 241-2, para 29.

³ Voir Le règlement général de l'environnement dans les États du CCG 1997, <http://nshr.org.sa/en/wp-content/uploads/2014/01/1274260384.pdf>. Voir aussi Damilola Olawuyi, 'Corporate Accountability for the Natural Environment and Climate Change', in Ilias Bantekas et MA Stein (eds), Cambridge Companion to Business and Human Rights (Cambridge University Press 2021).

⁴ Voir les Principes islamiques pour la conservation de l'environnement naturel (IUCN Environnemental Policy and Law Paper 20, 1983). Voir aussi la Déclaration islamique sur le Changement climatique <http://islamicclimatedeclaration.org/islamic-declaration-on-global-climate-changer/>

⁵ Voir par exemple le Décret-loi du Qatar n° 4 de 1977 sur la Conservation des ressources pétrolières. En outre, le décret législatif de Bahreïn n° 12 de 1980 sur la Réglementation de l'utilisation des eaux souterraines, la loi égyptienne n° 48 de 1982 sur la Protection du Nil et des canaux contre la pollution, la loi koweïtienne n° 46 de 1980 sur la Conservation des ressources halieutiques, et la loi n° 12 de 1964 sur la Prévention de la pollution par les hydrocarbures dans les eaux de navigation, entre autres. Voir aussi la loi n° 8 de 1974 du Qatar sur l'hygiène publique ; et la loi n° 3 de 1975 sur les Locaux commerciaux, industriels et publics, et les lois l'ayant modifiée.

⁶ Voir Trail Smelter Arbitration (États-Unis contre le Canada), 1938-1941, 9 ILR 315 ; Lac Lanoux Arbitrage (France contre l'Espagne), 1957, 24 ILR 101 ; Affaire du détroit de Corfou (Royaume-Uni contre l'Albanie) (évaluation de l'indemnisation) [1949] ICJ Rep 15 XII 49 ; et Affaire concernant le Gabčíkovo – Nagymaros. Projet (Hongrie contre la République slovaque), 32 ILM (1993) 1293.

Bien que non contraignante, la Déclaration de Stockholm élabore 26 Principes importants qui ont joué un rôle majeur dans le développement rapide du droit international de l'environnement. Le Principe 1 affirme que les deux aspects de l'environnement de l'homme, l'environnement naturel et l'environnement créé par l'homme, sont essentiels à son bien-être, à la jouissance des droits fondamentaux de l'homme et au droit à la vie en elle-même. Le Principe 21 souligne la responsabilité des États de veiller à ce que les activités relevant de leur juridiction ou de leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement d'autres États ou de zones au-delà de la limite de la juridiction nationale. En outre, la Déclaration affirme que les États doivent coopérer pour développer le droit international concernant la responsabilité et l'indemnisation des victimes de la pollution et d'autres dommages environnementaux produits en dehors de leurs frontières. Le Principe 26 condamne les armes nucléaires et tous les autres moyens de destruction massive.

2.1.2. Effet sur la région MENA

La Conférence de Stockholm a inspiré de nombreux pays du monde, y compris les pays de la région MENA, à intégrer des règles et réglementations protégeant l'environnement dans leurs programmes nationaux. Parallèlement à l'accroissement du développement à l'échelle mondiale, il est devenu clair pour la communauté internationale que la dégradation de l'environnement est étroitement liée à l'industrialisation, et qu'un type de développement plus durable qui préserve l'environnement pour les futures générations est nécessaire. Dans la région MENA, les conférences et conventions suivantes ont vu le jour, en grande partie grâce aux succès de la Conférence de Stockholm.

Premièrement, le Koweït a abrité du 15 au 23 avril 1978 la Conférence régionale de plénipotentiaire sur la protection et le développement du milieu marin et des zones côtières de Bahreïn, d'Iran, d'Iraq, du Koweït, d'Oman, du Qatar, d'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis. Le 23 avril 1978, la conférence a adopté le Plan d'action pour la protection et le développement du milieu marin et des zones côtières, la Convention régionale de coopération du Koweït pour la protection du milieu marin contre la pollution (la « Koweït Convention »), et le Protocole relatif à la coopération régionale dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures et autres substances nocives en cas d'urgence.¹⁴ Bien qu'il s'agisse de solutions non contraignantes, elles ont marqué un premier pas vers la création d'un plan régional pour le monde arabe. Elles ont également abouti à la création de l'Organisation régionale pour la protection de l'environnement marin (ROPME) dont le siège est au Koweït, avec pour mandat de prévenir la pollution marine.

Deuxièmement, la Conférence ministérielle arabe sur les considérations environnementales dans le développement a été organisée et tenue par la ligue des États arabes, l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) et l'UNEP à Tunis, en Tunisie, du 13 au 15 octobre 1986. La Conférence a élaboré et adopté une Déclaration arabe en cinq points sur l'Environnement et le Développement (Tunis, 1986) et a mis en place un Conseil Ministériel arabe sur l'Environnement ainsi qu'un bureau exécutif intérimaire pour mettre en œuvre les décisions prises, y compris celles conduisant à l'institutionnalisation de la conférence.¹⁵

La Conférence a également créé le Conseil des Ministres Arabes Responsables de l'Environnement (CAMRE), conformément à la résolution 4738 du Conseil de la Ligue des États arabes, en tant que

mécanisme régional pour développer la coopération et l'harmonisation régionales dans la sauvegarde de l'environnement dans la région. La CAMRE a identifié trois principaux domaines de coopération : la sensibilisation à l'environnement, la lutte contre la pollution industrielle et la lutte contre la désertification. La coordination de la protection de l'environnement et du développement durable dans la région était particulièrement importante à la lumière des diverses approches des gouvernements arabes pour traiter les questions environnementales. Chaque État dispose d'un éventail différent de réglementations, de procédures et de législations concernant les questions environnementales, et les institutions des États chargées de l'environnement ont différents niveaux de pouvoir et d'autorité.

À la suite de cette Conférence historique, la Journée arabe de l'environnement est célébrée le 14 octobre de chaque année pour commémorer le début de la coopération régionale sur les questions environnementales dans la région.

2.2. 1991

L'année 1991 représente l'une des périodes les plus critiques de l'histoire du droit de l'environnement dans la région MENA. La Deuxième Conférence Ministérielle arabe sur les considérations environnementales dans le développement s'est tenue en 1991 au Caire, en Égypte, aboutissant à l'adoption de la déclaration arabe historique (la Déclaration sur l'environnement et le développement et les perspectives d'avenir - Le Caire, 1991). Bien qu'elle ne soit pas juridiquement contraignante, la Déclaration arabe est l'un des documents les plus importants dans le développement et la codification du droit de l'environnement dans la région arabe.¹⁶

La Conférence de 1991 et la Déclaration qui en a résulté ont été conçues pour élaborer une position régionale commune avant le Sommet de la Terre de 1992 à Rio de Janeiro.¹⁷ La Déclaration Arabe proclame que tous les pays arabes doivent respecter, protéger et réaliser "les droits des peuples au développement durable". Conformément à la Déclaration Arabe, les pays arabes s'engagent à limiter la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, et à les gérer "d'une manière durable qui assure la sécurité hydrique et alimentaire arabe, la préservation des écosystèmes et de la biodiversité et le contrôle de la désertification".¹⁸ En outre, la Déclaration fait référence au "droit des individus et des organisations non gouvernementales d'obtenir des informations sur les questions environnementales qui les concernent".¹⁹

À la suite de la Déclaration Arabe, plusieurs pays de la région MENA ont commencé à introduire et à codifier les droits humains environnementaux dans leurs constitutions et législations.²⁰

De même, certaines conventions régionales pour la protection et la préservation de l'environnement marin ont eu lieu à travers le monde Arabe, dans le Golfe, la Mer Rouge, le Golfe d'Aden, la Méditerranée et l'Atlantique, et ont établi des protocoles, ainsi qu'une coopération globale et un cadre juridique pour la protection du milieu marin au niveau régional, comme par exemple le Protocole du Golfe Arabe de 1990 au Koweït et le Protocole relatif à la Pollution due à des Sources et Activités terrestres du 27 octobre 1999 (voir tableau 2).

⁷ Pour une excellente discussion sur ces événements, voir Elizabeth Mrema & Aphrodite Smagadi, 'The United Nations Environment Programme: Promoting climate law education in the MENA Region' in Damilola Olawuyi (ed), Climate Change Law and Policy in the Middle East and North African Region (Routledge, 2022) 1-10.

⁸ Par exemple, la Convention africaine de 1968 sur la Conservation de la nature et des ressources naturelles, le Traité de 1967 sur les Principes régissant l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique (qui déclare que les États doivent éviter la contamination ainsi que les modifications nocives de la terre par l'introduction de substances extraterrestres) et les conventions relatives à la lutte contre la pollution par les hydrocarbures en mer du Nord, la Convention internationale relative à l'intervention en haute mer en cas de sinistres liés à la pollution d'hydrocarbures, 25 mai 1975, 970 UNTS 211.

⁹ Patricia Bernie, Alan Boyle et Catherine Redgwell, International Law and the Environment (Third Edition, Oxford University Press, 2009) p. 48.

¹⁰ [https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=a/res/2398\(XXIII\)](https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=a/res/2398(XXIII))
[https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=a/res/2581\(XXIV\)](https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=a/res/2581(XXIV))

¹¹ Déclaration de Stockholm sur l'environnement humain, dans Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, UN Doc.A /CONF.48/14, at 2 et Corr.1 (1972).

¹² Sand, "L'Évolution du droit international de l'environnement", dans D. Bodansky, J. Brunnée et E. Hey, eds., The Oxford Handbook of International Environmental Law 29 (2007).

¹³ Patricia Birnie, et al., pp. 48-49.

¹⁴ http://ropme.org/1_Sea_Area_EN.clx

¹⁵ <https://digitallibrary.un.org/record/1292205?ln=en>

¹⁶ Les Nations Unies, La Déclaration Arabe de 1991 sur l'environnement et le développement et perspectives d'avenir, E/ESCWA/ENVHS/1992/1,

<<https://digitallibrary.un.org/record/1292205?ln=en>>

¹⁷ <https://digitallibrary.un.org/record/132695?ln=en>

¹⁸ Le premier et troisième agendas, La Déclaration arabe au Sommet mondial sur le développement durable (adoptée le 24 octobre 2001 par les Ministres Arabes responsables des affaires de développement, de la planification et de l'environnement, réunis au siège de la Ligue des États Arabes au Caire, en Égypte).

¹⁹ La Déclaration Arabe (Le Caire, septembre 1991), A/46/632, cité dans UN Doc. E/CN.4/Sub.2/1992/7, 20.

²⁰ Voir Damilola S Olawuyi, « Les droits de l'homme et l'environnement dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord : Tendances, limites et opportunités » dans James May et Erin Daly (éditeurs), Encyclopaedia of Human Rights and the Environment, Indivisibility, Dignity and Legality (Edouard Elgar 2019)

2.3. 1991 à ce jour

Une autre conférence historique qui a stimulé de nouvelles initiatives est celle de 1992 sur l'Environnement et le Développement. Elle s'est tenue à Rio de Janeiro lors du Sommet de la Terre (voir tableau 2). Ce sommet a renforcé les objectifs des ministres arabes de la Ligue des États Arabes, lorsqu'ils ont convenu de limiter la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, et de les superviser « d'une manière durable qui assure la sécurité hydrique et alimentaire Arabe, la préservation des écosystèmes et la biodiversité, ainsi que la lutte contre la désertification ».²¹

Le Sommet a adopté un agenda pour l'environnement et le développement au 21^e Siècle appelé Agenda 21 : Un Programme d'Action pour le Développement Durable. Le Sommet a également adopté la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, qui reconnaît le droit de chaque nation à poursuivre le progrès social et économique, et confie aux États la responsabilité d'adopter un modèle de développement durable. Il déclare que "l'homme a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures".²² La Déclaration de Rio contient 27 Principes importants qui reconnaissent la nécessité d'une protection internationale de l'environnement par l'utilisation durable de ses ressources. Le Principe 2 reconnaît que les États ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources conformément à leurs propres politiques environnementales et de développement. Ils ont également la responsabilité de veiller à ce que les activités relevant de leur juridiction ou de leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement d'autres États ou de zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale.

À la suite de la Déclaration de Rio, le droit de l'environnement s'est progressivement imposé sous une forme propre à la région MENA. Par exemple, en plus de la multiplication des législations et de la reconnaissance constitutionnelle des droits environnementaux, les pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) se sont réunis le 20 avril 1994 à Abou Dhabi et ont défini le Règlement général de l'environnement dans les États du CCG. Le règlement du CCG a été approuvé par le Conseil Ministériel du CCG en tant qu'exigence de base minimale pour préparer et développer des législations environnementales nationales similaires dans les États membres.²³ De même, en 2001, la Déclaration d'Abou Dhabi sur l'avenir de l'action environnementale dans le Monde Arabe²⁴ a défini une stratégie encourageant le renforcement des capacités, le plaidoyer et le développement institutionnel, en promouvant la participation de la société civile, et d'autres mesures similaires. En préparation du Sommet de Johannesburg de 2002, les pays arabes ont adopté la Déclaration Arabe au Sommet mondial sur le développement durable 2001, qui a renouvelé l'engagement des pays arabes à promouvoir la coopération régionale afin de faire progresser la protection de l'environnement et le développement durable. La Déclaration Arabe de 2001 a mis en évidence plusieurs obstacles pratiques qui limitent les progrès en matière de protection de l'environnement et de développement durable dans le monde Arabe.

2.3.1. Conférence sur le développement durable (Rio + 20)

La troisième Conférence sur le développement durable a été convoquée par l'ONU à Rio de Janeiro, au Brésil, du 20 au 22 juin 2012, réunissant diverses parties prenantes telles que des ONG, des entreprises du secteur privé et des États membres, pour renouveler leur engagement en faveur du développement durable. La conférence a créé un document intitulé L'avenir que nous voulons, qui affirmait la vision commune et l'objectif de travailler ensemble vers un avenir durable.²⁵

En termes d'effet de Rio+20 sur la région MENA, cela a stimulé un autre protocole d'accord historique lors de la 51^{ème} réunion du Conseil des Ministres Arabes responsables de l'environnement. L'UNEP et la Ligue des États arabes (LAS) ont signé le 10 novembre 2014 un protocole d'accord lors de la 51^{ème} réunion du Conseil des Ministres Arabes responsables de l'environnement (CAMRE). Le Protocole d'accord fournit la base d'une coopération et d'une coordination renforcées sur une série de programmes et d'activités liés à la biodiversité, au changement climatique, à la gouvernance environnementale, à l'économie verte, aux évaluations et au relèvement post-conflit, à la consommation et à la production durables (SCP) et aux ressources en eau. Le protocole d'accord s'appuie sur un accord antérieur entre l'UNEP et la LAS, signé en 1986, et qui contribuera à faire progresser la coopération sur la planification et la mise en œuvre de programmes environnementaux mondiaux et régionaux dans la région Arabe. Le Protocole d'accord est "aligné sur les priorités stratégiques conjointes UN-LAS pour les groupes économiques, sociaux et environnementaux pour la période 2013-2017" et répond également au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (UNCSD ou Rio + 20), selon l'UNEP.²⁶

2.3.2. Transformer notre monde: l'Agenda 2030 pour le développement durable

L'Assemblée Générale des Nations Unies s'est réunie en 2015 pour créer un programme mondial de développement durable pour l'ère post-2015 nommé Transformer notre Monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030.²⁷ Cet agenda contient 17 Objectifs de Développement Durable (ODDs) et 169 cibles. Trois cadres importants sont issus de cette conférence, notamment l'Accord de Paris, qui portait sur le changement climatique ; l'Agenda d'Action d'Addis-Abeba, axé sur le financement du développement durable ; et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe axé sur l'anticipation, la réduction, la prévention et la réponse aux risques de catastrophe à l'échelle mondiale.

L'impact de l'Agenda 2030 sur la région MENA a été significatif dans la mesure où chaque pays a développé, ou a commencé à développer, des visions 2030 dans ses priorités nationales et ses mécanismes de planification. Par exemple, au Qatar, reconnaissant le conflit inévitable entre le développement rapide et la protection de l'environnement, le pays a intégré son programme environnemental dans sa vision officielle de l'État.²⁸ La préservation et la protection de l'environnement constituent le quatrième pilier de la Vision Nationale du Qatar (VNQ 2030) et stipulent expressément : "L'État du Qatar cherche à préserver et à protéger son environnement unique et à entretenir l'abondance de la nature octroyée par Dieu. En conséquence, le développement sera mené avec responsabilité et respect, en équilibrant les besoins de croissance économique et de développement social avec les conditions de protection de l'environnement".²⁹ Les trois principes directeurs fondamentaux de cette vision comprennent l'éducation sur les dangers qui menacent l'environnement, un système juridique solide pour protéger l'environnement et la sensibilisation du public aux efforts environnementaux contemporains par le biais de la recherche et la technologie.³⁰

²¹ Voir le premier et troisième agendas, La Déclaration arabe au Sommet mondial sur le développement durable (adoptée le 24 octobre 2001 par les Ministres Arabes responsables des affaires de développement, de la planification et de l'environnement, réunis au siège de la Ligue des États Arabes au Caire, en Égypte), cité dans Olawuyi, p. 484, note de bas de page 2.

²² Les Nations Unies, La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, <<http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=78&ArticleID=1163>>

²³ Le règlement général du CCG rei880.147tt1.pdf

²⁴ https://digitallibrary.un.org/record/437007?ln=zh_CN

²⁵ «L'avenir que nous voulons », Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio+20, Rio de Janeiro, Brésil, 20-22 juin 2012 <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/733FutureWeWant.pdf>

²⁶ <http://sdg.iisd.org/news/unep-league-of-arab-states-cooperating-on-environment/>

²⁷ https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E

²⁸ IRENA. Analyse du marché des énergies renouvelables : La région du CCG, 2016. p. 41.

²⁹ VNQ 2030. Secrétariat général de la planification environnementale, 2008. p. 30. https://www.psa.gov.qa/en/qnv1/Documents/QNV2030_English_v2.pdf

³⁰ VNQ 2030. Secrétariat général de la planification environnementale, 2008. p. 31. https://www.psa.gov.qa/en/qnv1/Documents/QNV2030_English_v2.pdf et

Tableau 1: Initiatives antérieures à 1991

Année	Ville	Conférence	Résultats
Première conférence internationale sur le droit de l'environnement			
1972	Stockholm	UNHCE (Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain)	1. Déclaration de Stockholm sur l'Environnement humain 2. UNEP (Programme des Nations Unies pour l'environnement) 3. Plan d'action 4. Fonds pour l'environnement
Résultats de Stockholm sur la région MENA			
1978	Koweït	Espace ROPME (Conférence Régionale de Plénipotentiaires pour la Protection et l'Aménagement du Milieu Marin et des Zones Côtières)	1. Plan d'action 2. Convention régionale du Koweït 3. Protocole
1986	Tunis	1. Première Conférence Ministérielle Arabe sur les Considérations Environnementales dans le Développement 2. CAMRE (Conseil des Ministres Arabes Chargés de l'Environnement)	1. Déclaration Arabe de 1986 2. Résolution 4738 de la Ligue des États Arabes
Résultats de Stockholm au niveau international			
1988	Genève	IPCC	1. Créé par l'UNEP/Association Météorologique Mondiale (WMA) 2. Résolution 45/53 de l'Assemblée générale du 6 décembre 1988
1988-1989	Rome	Perspectives Environnementales 2000	1. Adhère à la Résolution 38/161 de l'Assemblée Générale du 19 décembre 1983 2. Recommandations de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (WCED) 3. Mécanismes d'examen et d'établissement de rapports, paragraphes 114 et 117 de la Perspective Environnementale

Tableau 2: Initiatives de 1991

Année	Ville	Conférence	Résultats
La Déclaration arabe			
1991	Le Caire	Deuxième Conférence Ministérielle Arabe sur les Considérations Environnementales dans le Développement	La Déclaration arabe de 1991 1. A ratifié les principes de la première Déclaration Arabe de Tunis 2. A confirmé la participation des États Arabes à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, Résolution 44/228 3. A confirmé le Rapport WCED 4. A accepté de limiter et de gérer les ressources de manière durable 5. A affirmé le droit d'obtenir des informations sur les questions environnementales
Résultats de la Déclaration Arabe pour la région MENA			
1990	Koweït	Le Protocole du Koweït des États du CCG	1. Conventions régionales
1999		1. Le Protocole relatif à la Pollution de Sources et d'Activités Terrestres 2. La Codification des dispositions Constitutionnelles	

Tableau 3: Initiatives 1991 à ce jour

Année	Ville	Conférence	Résultats
Deuxième Conférence internationale sur le droit de l'environnement			
1992	Rio	Sommet de la Terre de la UNCED	1. La Déclaration de Rio 2. Agenda 21 3. La Déclaration de principes faisant autorité et non juridiquement contraignante pour un consensus mondial sur la Gestion, la Conservation et le Développement Durable de tous les Types de Forêts 4. La Convention-cadre sur les changements climatiques (UNFCCC) 5. La Convention sur la diversité biologique 6. La Convention des Nations Unies sur la lutte Contre la Désertification.
1994	Marrakech	Organisation mondiale du commerce (OMC)	1. Le premier traité économique à reconnaître les objectifs de développement durable et de protection de l'environnement 2. La création d'un Comité sur le Commerce et l'Environnement 3. Les Accords de Marrakech COP-7
1994	Abou Dhabi	Règlement Général de l'Environnement dans les États du CCG	Les Ministres des affaires environnementales ont convenu d'exigences de base minimales
1998		Initiative du Bassin du Nil	Créer un partenariat régional pour faciliter la poursuite du développement durable et de la gestion des eaux du Nil, composé de traités et de protocoles d'accord
1998	Koweït	Protocole ROPME	1. Le 20ème anniversaire de la Convention du Koweït de 1978 2. Le Protocole Régional du Koweït sur le contrôle des Mouvements Transfrontaliers Maritimes et l'Élimination des Déchets Dangereux et autres Déchets ("Protocole ROPME") 3. Référence à l'article 11 de la Convention de Bâle

2000	New York	Convention du Millénaire	1. L'intégration des principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et l'inversion de la perte des ressources environnementales 2. La réduction significative de la perte de biodiversité d'ici 2010 3. La réduction de moitié la proportion de personnes sans accès durable à l'eau potable et à l'assainissement de base 4. L'amélioration considérable de la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici 2020.
2000	Arabie Saoudite	Forum Environnemental Mondial d'une Perspective Islamique	La Déclaration promeut la protection de l'environnement et identifie que le développement durable d'un point de vue islamique est le développement et la réhabilitation de la Terre d'une manière ne perturbant pas l'équilibre établi par Dieu
2001	Téhéran	Déclaration de Téhéran sur l'environnement, la religion et la culture	1. Promotion de l'éducation environnementale, la religion et les comportements écoresponsables 2. Intersections de l'environnement, de la religion et de la culture, en réponse directe à l'Agenda 2030 pour le développement durable
2001	Abou Dhabi	Déclaration d'Abou Dhabi sur l'avenir de l'action environnementale dans le monde Arabe	Stratégie qui a encouragé le renforcement des capacités, le plaidoyer et le développement institutionnel, en encourageant la participation de la société civile, et d'autres mesures similaires.
2001	Qatar	Quatrième Conférence Ministérielle de l'OMC	1. Renforcer le soutien mutuel des politiques commerciales et environnementales a. La relation entre les règles de l'OMC et les accords multilatéraux sur l'environnement (AEM) ; b. La collaboration entre les secrétariats de l'OMC et des MEA ; c. L'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires sur les biens et services environnementaux

2002	Johannesburg	Sommet Mondial sur le Développement Durable	1. Déclaration sur le développement durable 2. Plan de mise en œuvre Trois “piliers interdépendants se renforçant mutuellement” du développement durable: a. Développement économique b. Développement social c. Protection environnementale
2012	Río	Rio+20 : Conférence sur le Développement Durable	L'avenir que nous voulons
2014	Djeddah	Protocole d'Accord de la 51ème Réunion du Conseil des Ministres Arabes Responsables de l'Environnement	1. Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP) et la Ligue des États Arabes (LAS) ont signé un Protocole d'Accord lors de la 51ème Réunion du Conseil des Ministres Arabes Responsables de l'Environnement (CAMRE) 2. Le Protocole d'Accord fournit la base d'une coopération et d'une coordination renforcées sur une série de programmes et d'activités liés à la biodiversité, au changement climatique, à la gouvernance environnementale, à l'économie verte, aux évaluations et au relèvement post-conflit, à la consommation et à la production durables (SCP) et aux ressources hydriques.
2015		Transformer notre Monde : l'Agenda 2030 pour le Développement Durable	Trois cadres de travail importants ont émergé de cette conférence, notamment 1. L'Accord de Paris portant sur le changement climatique ; 2. L'Agenda d'Addis-Abeba axé sur le financement du développement durable ; 3. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, axé sur l'anticipation, la réduction, la prévention et la réponse aux risques de catastrophe à l'échelle mondiale

2016	Abou Dhabi	La Déclaration d'Abou Dhabi sur l'Energie et les Villes Durables, Habitat III du 20 Janvier 2016	La Déclaration reconnaît la nécessité d'une coopération plus étroite entre les gouvernements nationaux et infranationaux pour garantir que les indicateurs politiques descendants sont alignés sur l'action climatique ascendante au niveau de la ville ; et encourage les réseaux et partenariats nationaux, régionaux et internationaux existants et nouveaux entre les villes, ainsi qu'entre les grandes villes et leurs régions environnantes, pour faire progresser les solutions énergétiques durables.
2018	New York	Proposition de Pacte Mondial pour l'Environnement (Pacte Mondial) dans les Instruments Régionaux - Ligue des États Arabes (Ligue Arabe)	L'Assemblée Générale a demandé au Secrétaire général de lui soumettre, lors de la soixante-treizième session en 2018, un rapport technique et factuel qui recense et évalue les éventuelles lacunes du droit international de l'environnement et des instruments relatifs à l'environnement en vue de renforcer leur mise en œuvre.

3. Conclusion

En raison du développement croissant du droit international de l'environnement au niveau mondial, un consensus régional s'est rapidement développé dans la région MENA quant aux principes fondamentaux du droit et de la réglementation de l'environnement qui devraient être présents dans les dispositions constitutionnelles et législatives nationales de la région. Le droit de l'environnement s'est également développé dans la région en tant qu'outil pour relever les défis environnementaux et de durabilité complexes et multiformes auxquels la région est confrontée. Les problèmes de pénurie d'eau, de pauvreté énergétique, d'insécurité alimentaire, de changement climatique, de pollution du secteur extractif, de guerres et de conflits, de terrorisme et de destruction du patrimoine culturel, entre autres, posent des menaces écologiques importantes qui nécessitent des solutions juridiques urgentes.³¹ Par conséquent, plusieurs pays de la région MENA ont de plus en plus élaboré des visions et des plans nationaux visant à faire face à ces menaces écologiques émergentes, et à accélérer ainsi la transition vers une énergie à faible émission de carbone.³²

Cependant, malgré l'accroissement de l'intérêt suscité par les politiques au sujet des défis environnementaux liés à l'eau, à l'énergie, à l'alimentation et au changement climatique dans la région MENA, l'éducation au droit de l'environnement en est encore à un stade alarmant de balbutiement dans la région, en particulier par rapport à plusieurs autres régions. Le module suivant examine l'importance de l'éducation au droit de l'environnement en tant qu'outil pour stimuler les réponses régionales et nationales aux défis environnementaux auxquels la région est confrontée.

³¹ PNUD-RBAS et SIDA (2013) Gouvernance de l'eau dans la région arabe : Gérer la rareté et assurer l'avenir ; Banque mondiale (2012) Adaptation au changement climatique dans les pays arabes : Un cas pour la gouvernance de l'adaptation et le leadership dans le renforcement de la résilience climatique ; Washington DC ; Banque Mondiale.
³² Voir par exemple, Qatar National Vision 2030 ; le Plan National Climat de l'Algérie (2013) ; Plan National de Lutte contre le Changement Climatique au Maroc (2009) ; Kuwait National Vision 2035.



Module 2: **Portée et objectifs de** **l'enseignement du droit** **de l'environnement**

Module 2: Portée et objectifs de l'enseignement du droit de l'environnement

Introduction

Bienvenue à notre 2ème Module du Programme de Formation des Formateurs.

Le Programme TTT a commencé par un aperçu historique du droit de l'environnement et une évaluation de l'enseignement du droit de l'environnement et de son statut actuel en tant que discipline. Aujourd'hui, nous étudierons l'éthique, les philosophies et les valeurs ayant un impact sur l'enseignement du droit de l'environnement dans le contexte de la région MENA. Nous examinerons le rôle d'autres disciplines qui complètent le droit de l'environnement dans l'élaboration du contenu et de la prestation de l'enseignement du droit de l'environnement. Enfin, nous évaluerons l'impact de notre contexte spécifique sur l'enseignement du droit de l'environnement.

Objectifs d'apprentissage

Notre 1er Module nous a fourni un aperçu de l'histoire du droit de l'environnement, en tant que sous-ensemble des études environnementales en général. Dans ce 2ème Module, nous évaluerons le statut et passerons en revue les principes clés de l'enseignement du droit de l'environnement au niveau universitaire. Nous apprendrons quels problèmes et défis pratiques se posent dans l'enseignement du droit de l'environnement, tout en comprenant que bien qu'il existe des principes clés dans l'enseignement du droit de l'environnement, ces principes ne sont en aucun cas figés et ils nécessitent notre contribution et expérience pour les positionner dans notre contexte spécifique.

Contenu:

Les principes de l'éducation juridique environnementale:

- 1.1 Qu'est-ce que l'éducation au droit de l'environnement?
- 1.2 Comment pouvons-nous promouvoir l'excellence dans l'enseignement du droit de l'environnement?
- 1.3 Quels sont les objectifs de l'éducation au droit de l'environnement?

Tâche pour les participants:

- ▶ Examen détaillé des principes de l'enseignement du droit de l'environnement par les participants en petits groupes.
- ▶ Existe-t-il d'autres principes propres au contexte ou non inclus dans la liste ci-dessus ?
- ▶ Quel est l'impact de ces principes sur notre rôle dans l'enseignement du droit de l'environnement au niveau de la pratique?
- ▶ Les participants devraient consacrer au moins 1,5 heure à la discussion en plénière, et les principaux enseignements et résultats devraient être résumés et consignés par écrit.

1. Les principes de l'enseignement du droit de l'environnement

1.1. Qu'est-ce que l'éducation à l'environnement?

L'Objectif 4 des ODDs des Nations Unies contient un engagement de tous les pays à “assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie” d'ici 2030. Plus précisément, la Cible 4.7 de l'ODD 4 vise à garantir que tous les apprenants “acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables” d'ici 2030.³³ La Cible 13.3 de l'ODD 13 aussi encourage les pays à “améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide”. L'importance de l'éducation environnementale est également bien reflétée dans un large éventail de moyens juridiques et politiques adoptés par la Ligue des États Arabes, en particulier l'Initiative de Développement Durable dans la Région Arabe 2002 qui encourage tous les pays arabes à intégrer l'éducation environnementale à tous les niveaux d'enseignement “en vue de former une nouvelle génération dont les membres sont avisés et conscients de leur responsabilité en matière de protection de l'environnement”.³⁴

Afin de contribuer à la réalisation des 17 ODDs aux niveaux national et mondial, en particulier l'ODD 4 sur l'éducation pour tous, les éducateurs environnementaux du monde entier cherchent de nouvelles façons de faire progresser l'excellence dans les initiatives et programmes d'éducation à l'environnement (EE).³⁵ En plus d'être l'un des outils importants de sensibilisation et de promotion des ODDs, l'EE fournit les compétences permettant au public de développer les compétences nécessaires pour prendre des décisions éclairées et responsables afin de résoudre plusieurs des problèmes environnementaux complexes auxquels notre monde actuel est confronté.³⁶

Un sous-ensemble de l'EE est l'éducation au droit de l'environnement (ELE) qui se concentre sur l'étude des principes fondamentaux du droit relatifs à la protection de l'environnement. Au cours de la dernière décennie et grâce au travail éminent de la Division juridique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP) visant la promotion de l'état de droit environnemental mondial et de l'ELE, le droit de l'environnement est devenu une discipline qui permet aux parties prenantes, tant étatiques que non étatiques, d'acquérir une connaissance approfondie du cadre juridique général de la réglementation et de la protection des éléments de l'environnement tels que l'air, la terre, l'eau et la mer, entre autres.³⁷ Le droit de l'environnement évalue l'ensemble des lois, règles, règlements et statuts régissant les interactions entre les humains et l'environnement naturel dans le but de réduire les impacts de l'activité humaine sur l'environnement.

³³ Les Nations Unies, Transforming Our World : The 2030 Agenda for Sustainable Development, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, A/RES/70/L.

³⁴ La Ligue des États arabes, “L'Initiative de développement durable dans la région Arabe” https://www.un.org/esa/sustdev/partnerships/activities_initiate/101202_sd_initiative_Arab_region.pdf

³⁵ L'Association nord-américaine pour l'éducation environnementale, 1999 (Excellence in EE-guidelines for learning) (K-12). Troy, Ohio:NAAEE

³⁶ “Qu'est-ce que l'éducation environnementale?” EPA, Agence de protection de l'environnement, 5 novembre 2018, www.epa.gov/education/whatenvironmental-education.

Alors que le droit de l'environnement devient un élément de plus en plus vital à l'élaboration des politiques internationales et nationales, le rôle des établissements d'enseignement supérieur en matière de formation et de développement de la prochaine génération d'universitaires et d'administrateurs du droit de l'environnement s'est accentué dans le monde entier, y compris dans la région MENA. Par exemple, l'article 7 de la loi Qatarienne sur la protection de l'environnement stipule que "toutes les autorités chargées de l'éducation doivent inclure des sujets de sensibilisation à l'environnement à tous les stades de l'enseignement."³⁸ De même, l'initiative de développement durable dans la région arabe 2002 encourage tous les pays arabes à intégrer l'éducation environnementale à tous les niveaux d'enseignement "en vue de former une nouvelle génération dont les membres sont avisés et conscients de leur responsabilité en matière de protection de l'environnement".³⁹ Les établissements d'enseignement supérieur de la région MENA peuvent jouer un rôle de premier plan dans la promotion des ODDs par le biais de cours, de formations et de programmes de recherche qui exposent les étudiants aux différents régimes juridiques régissant les relations humaines avec l'environnement. La mise en œuvre de cours ELE holistiques peut améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, la sensibilisation de la société et l'autonomisation locale sur le droit de l'environnement et la durabilité dans la région, en particulier sur les questions liées à l'eau, à l'énergie et à la sécurité alimentaire, au changement climatique, à l'entrepreneuriat dans les technologies propres et à la préservation du patrimoine culturel.

1.2. Quels sont les objectifs de l'éducation au droit de l'environnement?

Description

Le droit de l'environnement en tant que cours vise à exposer les étudiants aux différents régimes juridiques régissant les relations humaines avec l'environnement. Il explore les valeurs, les hypothèses et les principes directeurs qui sous-tendent les instruments juridiques conçus pour faire progresser la protection de l'environnement. S'appuyant sur les principes de l'éthique, de l'écologie, de l'économie et de la science de l'évaluation des risques, le droit de l'environnement en tant que discipline explore et analyse les régimes réglementaires régissant la pollution de l'air et de l'eau, les déchets dangereux, le changement climatique, la biodiversité et les substances toxiques. Les étudiants apprendront également l'art pratique de la résolution de problèmes du droit dans ce domaine complexe et fascinant.

L'enseignement du droit de l'environnement met également l'accent sur les compétences pratiques et les exigences sur la manière dont les parties prenantes, en particulier les entreprises commerciales, les organisations corporatives, les avocats et les cabinets juridiques, peuvent anticiper, prévenir et atténuer la labilité environnementale dans leurs opérations, en particulier par le biais de la responsabilité sociale des entreprises, les rapports sur la durabilité, les chaînes d'approvisionnement vertes et d'achats et la gestion des risques stratégiques.

Les principes de l'éducation juridique environnementale donc servent à promouvoir:

- ▶ La sensibilisation et la sensibilité aux défis auxquels l'environnement est confronté, y compris les lacunes dans la législation et les structures de gouvernance.
- ▶ L'échange d'informations et de connaissances sur les contextes locaux, les obstacles et les motivations pour améliorer ou maintenir la qualité de l'environnement, y compris les valeurs éthiques, religieuses et/ou culturelles.
- ▶ La transmission des compétences pédagogiques aux étudiants pour identifier et aider à résoudre les défis environnementaux, et le déploiement de solutions juridiques de manière innovante.
- ▶ La participation des étudiants à des activités menant à la résolution technique et juridique des défis environnementaux.
- ▶ L'enseignement de la pensée critique aux étudiants par l'application de la théorie, du droit et des preuves pour évaluer et tirer des conclusions.
- ▶ L'administration de la formation professionnelle juridique aux étudiants à travers diverses approches pédagogiques.
- ▶ Le développement et l'application d'approches pédagogiques adaptées, selon les contextes d'enseignement du droit de l'environnement.

Tâche pour les participants:

- ▶ Examen détaillé des principes de l'enseignement du droit de l'environnement par les participants en petits groupes.
- ▶ Existe-t-il d'autres principes propres au contexte ou qui sont non inclus dans la liste ci-dessus ?
- ▶ Comment ces principes affectent-ils votre rôle dans l'enseignement du droit de l'environnement au niveau de la pratique ?
- ▶ Une période d'au moins 1,5 heure doit être consacrée à une discussion plénière par les participants avec des leçons et des résultats clés résumés et consignés par écrit.

³⁷ Voir Mrema et Smagadi (n. 7).

³⁸ Loi n° 30 de 2002 portant promulgation de la loi sur la protection de l'environnement 30/2002

³⁹ La Ligue des États Arabes, "L'Initiative de développement durable dans la région Arabe" https://www.un.org/esa/sustdev/partnerships/activities_initiate/101202_sd_initiative_arab_region.pdf

Module 3:
Méthodologies
pédagogiques pour
l'enseignement du droit
de l'environnement

Module 3: Méthodologies pédagogiques pour l'enseignement du droit de l'environnement

Introduction

Bienvenue à notre 3ème module du Programme de Formation des Formateurs. Dans nos 1ers et 2èmes modules, nous avons appris l'histoire du droit de l'environnement et l'état actuel de l'éducation à l'environnement, et on a évalué les principes primordiaux de l'enseignement du droit de l'environnement, tout en les reliant à nos propres valeurs partagées et à notre contexte interdépendant.

Objectives

- ▶ Comprendre les différentes méthodes pédagogiques dans l'enseignement du droit de l'environnement (ce qu'elles sont)
- ▶ Comprendre le but et la valeur des méthodes pédagogiques dans l'enseignement du droit de l'environnement (ce qu'elles signifient)
- ▶ Comprendre les contextes et les circonstances impactant le choix de la ou des méthode(s) pédagogique(s) (en quoi elles diffèrent les unes des autres)
- ▶ Comprendre ce qui est nécessaire pour dispenser efficacement une formation en droit de l'environnement

1. Méthodes pédagogiques dans l'enseignement du droit de l'environnement

Généralement, il existe trois grandes approches pédagogiques:
(1) l'approche traditionnelle, (2) l'approche expérimentale et (3) l'approche basée sur la performance.

A. Cours traditionnels

En termes de méthodes d'enseignement, le moyen le plus populaire par lequel les cours en droit environnemental sont actuellement dispensés est le cours magistral traditionnel. Comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessous, dans le cadre de cette approche, le membre du corps professoral transfère activement ses connaissances aux étudiants sous forme de notes de cours pré-préparées ou de présentations PowerPoint.

Tableau 2 : Approches pédagogiques

Approches	Traditionnelles	Expérimentales	Basées sur la performance
Objectif du cours	Transfert de connaissances par le membre du corps professoral	Le membre du corps professoral sert d'animateur ou de personne-ressource qui présente le sujet ; l'apprenant est actif et influence le processus d'apprentissage	Faculty and students work cooperatively in the learning process, especially in research supervision
Activités du cours	Présentations de style conférence par le membre du corps professoral	Séances de type recherche, jeux de rôle impliquant des situations réelles ou simulées dans lesquelles les stagiaires seront éventuellement amenés à participer. Visites de terrain et voyages d'études	Discussions de groupe analytiques et de style séminaire dans lesquelles un membre du corps professoral fournit à l'avance du matériel de lecture et les étudiants discutent en classe pour extraire des connaissances Étude de cas, lecture de manuels ; débat de groupe

Évaluation du cours	Examen pour tester la compréhension et les connaissances	Évaluations basées sur les compétences et travaux pratiques tels que la rédaction et la prise de notes	Documents de réflexion ou rapports de recherche et analyses
---------------------	--	--	---

B. Apprentissage expérimental

Dans le cadre de cette approche, les étudiants sont divisés en petits groupes de pratique pour développer des compétences dans l'identification des problèmes juridiques et la résolution des problèmes. Le membre du corps professoral sert d'animateur qui fournit des commentaires et des directives aux étudiants sur leurs rôles. Cela peut être mis en œuvre par les moyens suivants:

- ▶ Excursion sur le terrain et documentation du processus et des résultats (par exemple, les étudiants élaborent un rapport "en direct", tel qu'un film documentaire à discuter en classe).
- ▶ Intégration des étudiants dans des situations où le problème ou la question juridique cohabite avec des objectifs d'apprentissage et un encadrement clairs.
- ▶ Utilisation de l'activité "privilege/power walk" (Marche du privilège/pouvoir) afin d'appuyer la valeur de l'équité et la protection des droits humains fondamentaux
- ▶ Formation aux techniques de plaidoyer classiques et innovantes.
- ▶ Négociations simulées dans le contexte du droit international et de la politique des défis du droit de l'environnement.
- ▶ Approches d'apprentissage social transformatrices - pour les étudiants diplômés par le biais de petits groupes permettant aux participants d'apprendre et de comprendre les comportements, les valeurs et les attitudes en s'écoulant, en s'observant et en interagissant les uns avec les autres. Dans ce cas-ci, tous les participants sont considérés comme des experts ayant des contributions significatives à apporter.

C. Style basé sur la performance/séminaire

Les étudiants reçoivent du matériel de lecture et la législation connexe avant le cours, puis ils participent à des discussions ciblées sur les lectures assignées. Cela comprend également l'encadrement d'étudiants dans le cadre d'activités de recherche en éducation au droit de l'environnement : travaux de recherche, mémoires, thèses.

2. Types d'évaluations de cours en éducation en droit de l'environnement

Tel qu'indiqué dans le tableau 2 ci-dessus, trois méthodes clés sont importantes pour évaluer les performances des étudiants en droit de l'environnement, à savoir (i) l'examen écrit ; (ii) des évaluations basées sur les compétences; et (iii) des articles de recherche et des présentations en classe.

Examens écrits: Il s'agit de l'approche traditionnelle consistant à fournir un ensemble de questions de type hypothétique ou à développement pour tester les connaissances des étudiants sur des concepts et des thèmes clés. Cette approche est souvent utile dans un cours de base, comme lors de l'enseignement du droit de l'environnement à une classe de premier cycle.

Évaluation basée sur les compétences: Cela implique un large éventail de travaux pratiques, tels que la rédaction, des entretiens ou des travaux en petits groupes qui permettent aux étudiants de démontrer les compétences et les connaissances acquises. Cette méthode est utile lors de l'enseignement du droit de l'environnement à des étudiants diplômés ou de niveau cadre qui occupent déjà ou prévoient d'occuper des postes de leaders dans la pratique, la conception et la mise en œuvre d'instruments de droit de l'environnement. Par exemple, les avocats en exercice, les administrateurs et les fonctionnaires du Ministère.

Volet pratique: Travail en petits groupes

- Les participants sont divisés en petits groupes et identifient et examinent de manière critique chaque méthode pédagogique discutée ci-dessus :
- Les participants seront invités à partager des expériences réelles et pratiques dans leur utilisation des méthodes, à mettre en évidence les défis et à proposer des options et des solutions.
- Les participants seront invités à détailler les paramètres de leur contexte d'enseignement du droit de l'environnement et l'impact de ceux-ci sur leur utilisation des méthodes d'enseignement mentionnées ci-dessus.

Articles de recherche et présentations en classe: Cette approche convient aux étudiants diplômés orientés vers la recherche et ayant une inclinaison académique, qui se préparent à une carrière universitaire, dans les instituts de politique et dans les groupes de réflexion. Cela implique d'attribuer des sujets distinctifs aux étudiants dans les domaines traités par le cours et de leur demander de rédiger et de soumettre un article de recherche d'un certain nombre de mots ou d'une certaine longueur de page, qui analyse et explore la question du sujet, avec des matériaux pertinents et riches. Lors de la préparation de cet article, les étudiants sont amenés à appliquer les connaissances acquises pendant le cours. En général, un document descriptif qui n'est pas analytique obtiendra souvent une note très faible. Les documents analytiques sont des documents qui explorent les difficultés reliées à un concept ou des problèmes et qui proposent des solutions ou des réflexions novatrices sur la meilleure façon de les aborder. Les articles doivent être conformes aux formats standards de référencement et de citation, tels que la norme de l'Université d'Oxford pour la citation des autorités juridiques (OSCOLA). Les étudiants peuvent également être invités à présenter leurs travaux de recherche en classe pour une analyse critique afin de prendre en considération les commentaires de leurs collègues.

3. Choisir les bonnes méthodes d'enseignement et d'évaluation

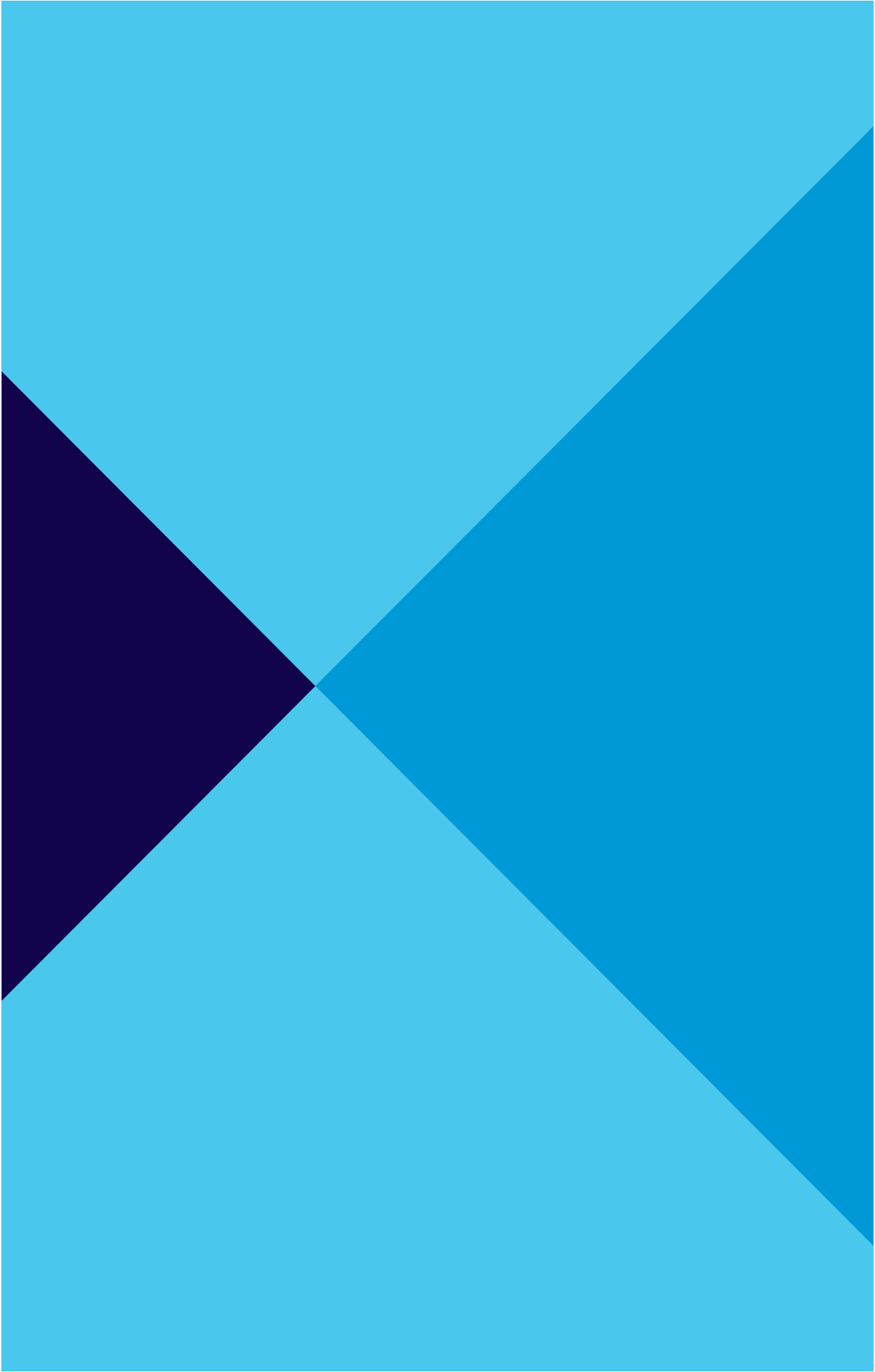
Selon Bass et Vaughan, les méthodes d'enseignement et d'évaluation à appliquer dans la prestation des cours devraient généralement être choisies en fonction de la mesure dans laquelle elles accomplissent ce qui suit:

1. Permettre la participation active des apprenants.
2. Aider les apprenants à transférer les expériences d'apprentissage de la classe au monde réel.
3. Fournir aux apprenants une connaissance des résultats de leurs tentatives d'amélioration.
4. Donner aux étudiants des moyens d'adopter le comportement approprié.
5. Donner aux étudiants l'occasion de s'exercer et de recommencer si besoin.
6. Motiver les étudiants à améliorer leur propre rendement.
7. Aider les étudiants à accroître leur volonté de changer.⁴⁰

Les autres facteurs sont : l'environnement de la salle de classe, la démographie des étudiants et les installations, ressources et technologies disponibles. Par exemple, les installations disponibles en termes de taille de salle de classe peuvent influencer le type d'enseignement choisi.

En règle générale, aucune méthode ne peut répondre efficacement aux besoins d'un cours. Il est donc impératif pour une faculté de sélectionner une méthode clé, puis de la compléter par une ou plusieurs approches de soutien afin de fournir aux étudiants une grande variété d'expériences d'apprentissage et d'opportunités en termes de connaissances. Par exemple, l'adoption de diverses méthodes d'évaluation peut permettre aux élèves d'acquérir des compétences et de réussir dans des domaines directement liés à leurs expériences passées et à leurs futures aspirations professionnelles.

⁴⁰ Bass, B. M., & Vaughan, J. A. (1966). Training in industry: The management of learning. Belmont, CA: Wadsworth Publishing.



Module 4:
Conception du
programme de droit
de l'environnement
et élaboration de
matériel didactique

Module 4: Conception du programme de droit de l’environnement et élaboration de matériel didactique

Les enseignants sont des concepteurs. Un acte essentiel de notre profession est la conception de programmes d'études et d'expériences d'apprentissage pour répondre à des objectifs précis.
Wiggins and McTihe, Understanding by Design (2005)

Introduction

Bienvenue au 4ème module de notre formation. Ce module s'appuie sur les bases établies dans les modules 1 à 3 concernant le contexte et l'état actuel de l'éducation au droit de l'environnement, les principes du droit de l'environnement et les méthodologies pédagogiques et andrologiques pour dispenser une éducation au droit de l'environnement.

Contenu

- ▶ En séance plénière, discussion par les participants des résultats de l'exercice effectué en petit groupe de “la cartographie de la vie” sur “le suivi de l'évolution du développement et du contenu des programmes de droit de l'environnement, et la conception des programmes de droit de l'environnement”.
- ▶ Éléments d'un programme de pointe en droit de l'environnement.
- ▶ Principes et éléments procéduraux essentiels et pratiques dans l'élaboration d'un programme/cours universitaire en droit de l'environnement.

Objectifs d'apprentissage

Les objectifs de ce module sont les suivants:

- ▶ Apprendre à concevoir des programmes efficaces d'enseignement de droit de l'environnement ;
- ▶ Évaluer les méthodes d'enseignement et d'évaluation dans divers programmes d'éducation en droit de l'environnement que les participants utilisent actuellement en se basant sur la cartographie du vivant dans les modules précédents.

Résultats d'apprentissage

À la fin de ce module, nous serons en mesure de:

- ▶ Élaborer des programmes d'enseignement de droit de l'environnement pertinents pour les juridictions nationales et internationales;
- ▶ Concevoir des programmes d'enseignement de droit de l'environnement efficaces et selon les “approches des meilleures pratiques”

4.1 Conception de cours efficace

La conception de cours est le processus de détermination des buts d'apprentissage, des objectifs et des résultats d'un cours. La conception efficace d'un cours passe par cinq étapes importantes. En premier lieu, il s'agit de définir les buts et les objectifs du cours, qui, tels que définis dans le module 2, mettent en évidence l'expérience d'apprentissage et les connaissances que le cours est censé créer. En deuxième lieu, il s'agit de définir les activités du cours en fonction des approches pédagogiques à adopter dans l'enseignement (voir le module 3 sur les différents types d'approches). En troisième lieu, il s'agit de déterminer la méthode d'évaluation à appliquer, comme indiqué dans le module 3. Une quatrième étape consiste à rassembler ces informations essentielles dans un syllabus. Ce dernier doit être considéré comme une forme de contrat entre la faculté et les étudiants ; il ne doit donc en aucun cas être frauduleux. Une cinquième étape consiste à s'assurer que le cours intègre des

opportunités de rétroaction, de réunions et de consultations grâce auxquelles les étudiants peuvent fournir des rétroactions continues sur l'efficacité du cours. Un programme de formation efficace met l'accent sur les résultats d'apprentissage pratiques à toutes les étapes du développement, de la préparation, de l'évaluation, de la notation d'un cours.

Tableau 3: Étapes de conception du cours

S/N	Activité	Considération clé
1.	Définir les objectifs du cours	“Qu'est-ce que je veux que les étudiants soient capables de connaître et/ou de faire d'ici la fin du semestre?”
2.	Définir les activités du cours	“Quels types d'activités et de devoirs susciteront le mieux la participation de mes élèves et les aideront à atteindre les objectifs du cours?”
3.	Évaluer les cours	“Comment vais-je déterminer si les élèves progressent vers mes objectifs et tirent le maximum du contenu et des activités?”
4.	Préparer le programme du cours	Répertorier tous les éléments essentiels concernant le cours dans le syllabus afin de préciser ce qui sera enseigné et de quelle manière.
5.	Établir un mécanisme de rétroaction	Offrir des possibilités de rétroaction continue sur l'efficacité du cours

4.2 L'impact des cours de droit de l'environnement

Un cours général sur le droit de l'environnement peut être développé pour couvrir un large éventail de sujets, tandis que des cours spécialisés peuvent être développés sur le droit et la politique du changement climatique, les droits de l'homme et l'environnement, le droit de la biodiversité et le droit du développement durable, entre autres.

Quelle que soit l'approche adoptée, il est important que les buts, les objectifs et les résultats d'apprentissage soient bien clarifiés. Alors que les buts d'apprentissage sont des énoncés généraux rédigés selon la vision propre d'une institution et qui indiquent le contenu général et l'orientation d'une expérience d'apprentissage, les objectifs d'apprentissage, quant à eux, sont des énoncés précis de ce que le cours couvrira en fonction de la perspective de l'enseignant. Les résultats d'apprentissage se concentrent sur l'apprenant et sur la manière dont il démontrera sa maîtrise du cours. Les résultats d'apprentissage efficaces sont centrés sur l'étudiant, mesurables, concis, significatifs, réalisables et basés sur les résultats (plutôt que sur les tâches).

Par exemple:

But d'apprentissage du droit de l'environnement: This course exposes students to the various legal regimes governing human relationships with the environment.

Objectifs d'apprentissage: Le cours examine et analyse les régimes réglementaires régissant la pollution de l'air et de l'eau, les déchets dangereux, la biodiversité et les substances toxiques. Les étudiants apprendront également l'art pratique de la résolution de problèmes de droit dans ce domaine complexe et fascinant.

Résultats d'apprentissage des étudiants:

- À la fin du cours, les étudiants devraient être capables de:
1. Comprendre le terme “environnement” et la nature de la protection juridique nécessaire pour parvenir à une gestion durable de l'environnement et de ses ressources sur la base d’une juridiction internationale et comparée;
 2. Apprécier et comprendre le cadre juridique général régissant l'environnement dans le pays ;
 3. Explorer les lois et les institutions qui traitent de problèmes environnementaux spécifiques tels que la pollution de l'air, la pollution de l'eau, la gestion des déchets et la santé environnementale ; et
 4. Faire preuve de bonnes compétences cognitives et techniques pour examiner, rechercher et analyser de manière indépendante comment les parties prenantes, en particulier les entreprises commerciales, les organisations corporatives, les avocats et les cabinets juridiques, peuvent anticiper, prévenir et limiter la responsabilité environnementale dans leurs opérations.

Ressources essentielles au cours

- Il est nécessaire que les instructeurs identifient les textes indispensables qui peuvent guider les étudiants tout au long du cours. Les exemples comprennent:
1. Damilola S. Olawuyi, Climate Change Law and Policy in the Middle East and North African Region (Routledge, 2022)
 2. Patricia Bernie, Alan Boyle et Catherine Redgwell, International Law and the Environment (Third Edition, Oxford University Press, 2009)
 3. William A. Tillerman, Alastair R. Lucas, Sara L. Bag, Patricia Galvao Ferreira, Environmental Law and Policy (Fourth Edition, Emond, 2020)
 4. Le Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux sur l'environnement (InforMEA) est le seul à proposer un regroupement des principaux accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi que des cours à suivre à son propre rythme qui expliquent comment les accords et les politiques environnementaux internationaux sont élaborés, par qui et comment ils sont appliqués. Les étudiants peuvent être tenus de suivre un ou plusieurs cours à tout moment durant la session dans un contexte d’évaluation ou comme exigence dans le cadre du cours de droit de l’environnement. Plus d'informations sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.informea.org>
 5. La Constitution
 6. Législation nationale sur l'environnement : disponibles gratuitement sur <http://www.fao.org/faolex/en/>
 7. De brefs articles et commentaires supplémentaires – sous forme “d’actualité” – devraient être assignés à la discussion en classe.

Objectifs de l'enseignement du droit de l'environnement

En termes de programme d'études, il est important de définir les objectifs globaux et la structure du programme de droit de l'environnement (tableau 1). Une fois qu'un cadre plus large a été décidé, la taxonomie spécifique peut être abordée (tableau 2).

Tableau 1: Conception et objectifs du programme: matrice de décision

S/N	Fixer l'objectif du cours	Considérations clés	Options recommandées
1.	Qui?	Étudiants? a. Non-majeure b. Majeure en droit de l'environnement	a. Devrait enseigner le droit de l'environnement en général, en se concentrant sur l'acquisition de compétences, le rôle des agences et la mise en œuvre des lois. ⁴¹ b. Devrait enseigner un contenu de fond spécifique en plus de l'acquisition de compétences. ⁴² c. Devrait enseigner le système de droit de l'environnement. ⁴³
2.	Quand?	A quel moment sont donnés les cours en droit de l'environnement? a. Première année? b. Deuxième année? c. Troisième année?	a. Obligatoires? b. Optionnels?
3.	Quoi?	Étudiants de première année	a. Les étudiants en droit de l'environnement devraient être initiés aux fondements de celui-ci b. L'approche traditionnelle demeure la meilleure pour les cours de base (compétences analytiques, interpersonnelles et organisationnelles)
		Étudiants de deuxième, troisième année et cadres	La pédagogie interactive et expérimentale est très importante, surtout lorsque les étudiants ont déjà des connaissances de base dans les cours liés au droit de l'environnement.
4.	Où?	Le cours en droit de l'environnement peut démontrer: a. Le fonctionnement du système judiciaire b. Le droit de l'environnement en tant que processus juridique dans un système juridique	a. D'où les lois proviennent (lois et règlements) b. Comment elles sont mises en œuvre (procédure) c. Comment elles sont interprétées (méthodes) d. Comment les avocats et les autres parties prenantes influencent ces processus (technique) e. L'influence du droit de l'environnement dans la diplomatie étrangère

⁴¹ 16. A. Dan Tarlock, Current Trends in the Development of an Environmental Curriculum, in LAW AND THE ENVIRONMENT 297, p. 323 (M. Baldwin et J. Page eds. 1970), citant le Comité de 1944 sur le programme d'études de l'Association of American Law Schools, The Place of Skills in Legal Education, 45 COLUM. L. RÉV. 345, 388 (1945).
⁴² Joel Mintz, Teaching Environmental Law: Some Observations on Curriculum and Materials, 33J. LEGAL EDUC. 94, 97 (1983).
⁴³ Heidi Gorovitz Robertson. "Methods for Teaching Environmental Law: Some Thoughts on Providing Access to the Environmental Law System" Cleveland State University, 1998.

5.	Comment les cours en droit de l'environnement sont-ils enseignés?	
	a. Cours d'initiation	a. Droit et politique de l'environnement b. Contentieux environnemental
	b. Cours spécialisés	a. Loi sur le changement climatique b. Loi sur l'eau c. Loi sur la gestion des déchets d. Loi sur les océans et le littoral e. Loi sur la biodiversité
	c. Cours interdisciplinaires	a. Droits de l'homme et environnement b. Loi administrative c. Droit de l'énergie d. Droit et économie e. Droit foncier f. La loi internationale g. Droit et technologie
6.	Répartition dans le temps	a. Cours d'un semestre b. Cours de deux semestres
	Approches	a. Approches traditionnelles b. Méthode d'étude de cas c. Approches axées sur les problèmes d. Laboratoires de compétences e. Cours à très grande échelle f. Conférences de droit de l'environnement g. Programme à l'extérieur/stage h. Concours de plaidoirie en droit de l'environnement

Généralement, lors de la conception de cours en enseignement supérieur, la structure fondamentale sur laquelle on s'appuie pour commencer est la taxonomie de Bloom.⁴⁴ Cependant, en termes de besoins spécifiques liés à l'éducation juridique, la taxonomie révisée suivante de Krathwohl fournit une plate-forme plus spécifique au contexte et au contenu pour l'éducation au droit de l'environnement (ELE).⁴⁵

Le processus cognitif décrit dans le tableau 2, démontre, dans un perfectionnement en perpétuelle évolution, les activités d'apprentissage selon les étapes du processus d'apprentissage en général. Cela peut être adapté à ELE afin de produire des résultats d'apprentissage en droit de l'environnement et en durabilité, qui permettent aux étudiants autonomes d'entrer ensuite sur le marché du travail : que ce soit dans la sphère juridique, le gouvernement, le secteur privé, l'éducation ou la société en général.⁴⁶

⁴⁴ Bloom, B. (éd.) (1956). Taxonomie des objectifs éducatifs : La classification des objectifs éducatifs. Susan Fauer Company, Inc. pages 201-207.
⁴⁵ Time to Blossom : Une enquête sur la taxonomie de Bloom en tant que hiérarchie et moyen d'enseigner les compétences en recherche juridique.
https://www.researchgate.net/publication/287007998_Time_to_Blossom_An_Inquiry_into_Bloom%27s_Taxonomy_as_a_Hierarchy_and_Means_for_Teaching_Legal_Research_Skills
⁴⁶ Chalkley, B. (2006). Éducation au développement durable : Suite. Journal de géographie dans l'enseignement supérieur, 30(2), 235-236.

Tableau 2. Taxonomie de Bloom révisée pour l'éducation environnementale

Taxonomie originale de Bloom	Structure de la dimension du processus cognitif de la taxonomie révisée de Krathwohl (2002)
Connaissances	1.0 Se souvenir—Récupérer les connaissances pertinentes dans la mémoire à long terme 1.1 Reconnaissance 1.2 Rappel
Compréhension	2.0 Comprendre – déterminer le sens des messages pédagogiques, y compris la communication orale, écrite et graphique. 2.1 Interprétation 2.2 Illustration (par l'exemple) 2.3 Classification 2.4 Résumé 2.5 Déduction 2.6 Comparaison 2.7 Explication
Application	3.0 Appliquer — effectuer ou utiliser une procédure dans une situation donnée 3.1 Exécution 3.2 Mise en œuvre
Analyse	4.0 Analyser—Décomposer le contenu en ses parties constitutives et détecter comment les parties sont liées les unes aux autres et à une structure ou un objectif global. 4.1 Différenciation 4.2 Organisation 4.3 Attribution
Synthèse	5.0 Évaluer—Faire des jugements basés sur des critères et des normes. 5.1 Vérification 5.2 Critique
Évaluation	6.0 Créer—Assembler des éléments pour former un ensemble nouveau et cohérent ou créer un produit original. 6.1 Génération 6.2 Planification 6.3 Production

Tâche pour les participants:
Les participants devront apporter leurs curriculums respectifs en droit de l'environnement et les évaluer de manière critique par rapport au(x) mode(s) d'enseignement et au contenu des cours proposés.

Activité “World Café”:
▶ Plusieurs principes et éléments sont identifiés et un participant est nommé pour organiser un groupe autour de chaque principe/élément.
▶ Les participants sont divisés en petits groupes, et chaque groupe passe d'une table/principe à l'autre pour une discussion détaillée et pour parvenir à une conclusion.
▶ Un temps significatif sera alloué pour cette activité, qui fait partie de la préparation à l'activité pratique suivante.

Module 5:
**Formation en conception
d'un programme de droit de
l'environnement, matériels
de cours et méthodes
pédagogiques**

Module 5: Formation en conception d'un programme de droit de l'environnement, matériels de cours et méthodes pédagogiques

Introduction

Bienvenue au 5ème module du Programme de Formation des Formateurs. Jusqu'à présent, nous avons examiné le contexte et l'état actuel de l'enseignement du droit de l'environnement et exploré ses principes fondamentaux. Nous avons étudié des méthodologies pédagogiques et examiné la conception et l'élaboration de programmes d'études en droit de l'environnement. Aujourd'hui, nous allons appliquer ce que nous avons appris de manière pratique et stratégique.

Objectifs d'apprentissage

L'objectif global de ce module est de mettre en pratique le savoir acquis au cours des quatre derniers modules dans la conception d'un plan de cours véritable dans l'un des nombreux domaines du droit de l'environnement, y compris les principes et les méthodes pédagogiques spécifiques mis en avant.

Contenu et activité

► Travail de groupe (petit nombre de participants) assigné.

Nous vous avons fourni un exercice de simulation (en annexe) que vous pouvez utiliser lorsque vous réfléchissez à la manière de développer un exemple de plan de cours, bien que vous puissiez également l'appliquer à l'un des sujets énoncés ci-dessous.

Dans le module 4, nous avons appris que nous devons adopter des approches plus interactives dans l'enseignement du droit de l'environnement. Par conséquent, dans le module 5, nous devons nous assurer que nous simplifions volontairement la communication des informations pertinentes entre tous les groupes d'intérêt/parties prenantes environnementaux. Grâce à l'apprentissage basé sur l'investigation, cet exercice de simulation peut être utilisé comme un exemple qui cible ce groupe diversifié de parties prenantes et promeut des approches plus interactives dans le but d'anticiper, de prévenir et de limiter la responsabilité environnementale, de soutenir la responsabilité sociale des entreprises et de gérer stratégiquement le risque environnemental dans un cours de droit de l'environnement.

► Tâche: Élaborer un exemple de plan de cours pour l'un des sujets énoncés ci-dessous

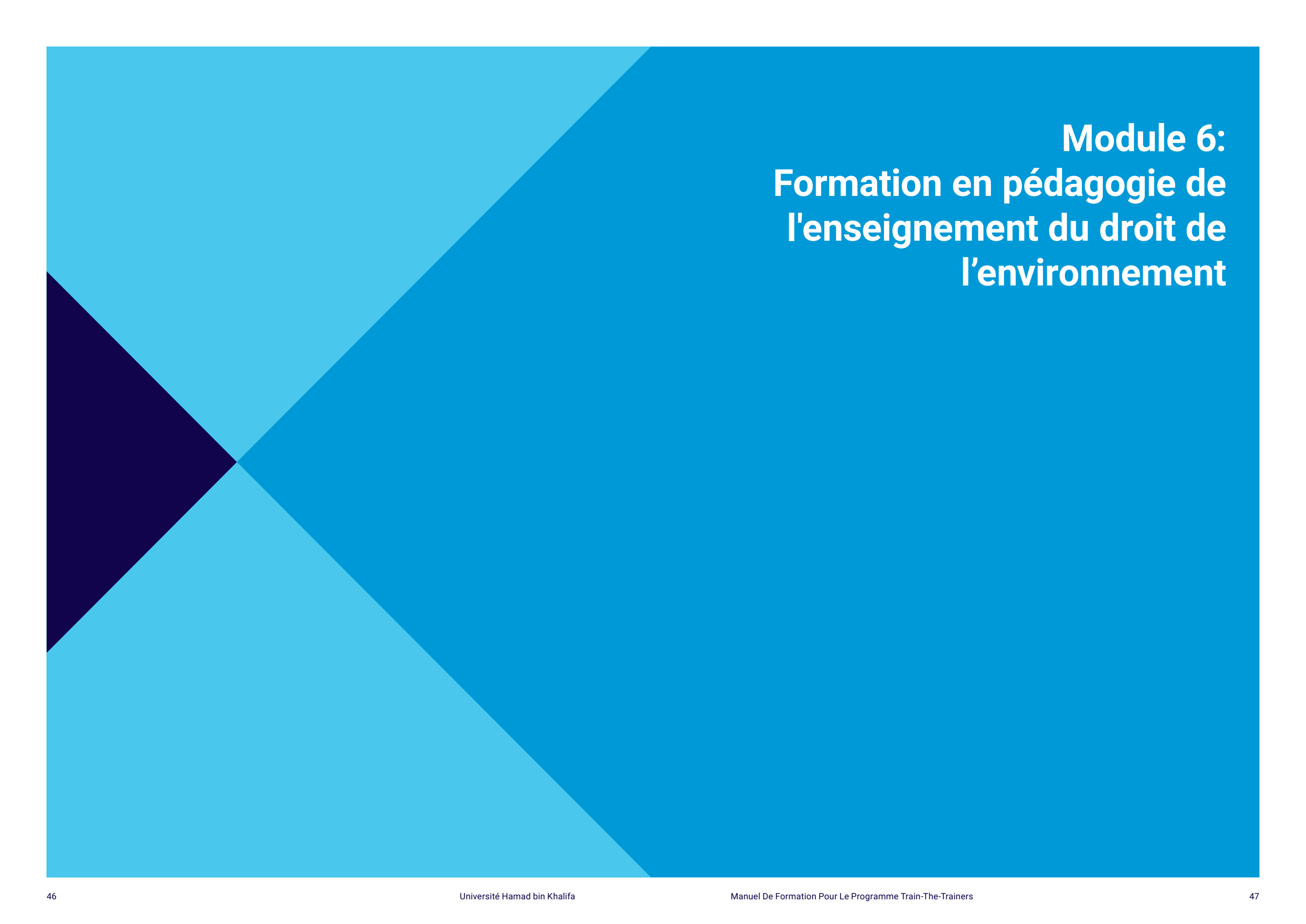
- Loi et politique sur le changement climatique
- Droits de l'homme et environnement
- Fondements théoriques de la gouvernance environnementale, philosophie juridique et éthique du développement durable
- Droit constitutionnel et jurisprudence évolutive pour la gouvernance environnementale
- Droits de propriété foncière et gouvernance de l'utilisation des terres
- Droit et pollution dans la gestion des déchets
- Droit et gouvernance du changement climatique
- Implications des technologies de l'information et de la communication sur la gouvernance environnementale
- Conservation de la biodiversité, biosûreté et biosécurité
- Évaluation et audit environnementaux

► Chaque plan de cours doit inclure tous les principes/éléments cités précédemment

► Chaque plan de cours doit intégrer une méthode pédagogique choisie pour la prestation.

Résultats d'apprentissage

À la fin de ce module, nous devrions être en mesure de créer des plans de cours plus efficaces qui utilisent des principes fondamentaux et qui fournissent des cadres spécifiques et des méthodologies pédagogiques reconnues pour l'enseignement du droit de l'environnement.



Module 6: Formation en pédagogie de l'enseignement du droit de l'environnement

Module 6: Formation en pédagogie de l'enseignement du droit de l'environnement

Introduction

Bienvenue au 6ème module du Programme de Formation des Formateurs. L'objectif général de ce module est de fournir des conseils pratiques et de la rétroaction aux participants au sujet de leurs approches pédagogiques. Les participants présenteront une section de cours en utilisant une ou plusieurs méthodes abordées dans le module 3 ainsi que les plans de cours/leçons développés dans le Module 5. Les participants recevront des commentaires sur ce qu'il faut retenir et ce qui peut être amélioré.

Les objectifs spécifiques de ce module sont les suivants:

1. Améliorer les compétences d'enseignement dans une classe universitaire de droit de l'environnement;
2. Démontrer la connaissance des méthodes d'enseignement dans un cours de droit de l'environnement en direct;
3. Identifier et utiliser des méthodes d'enseignement pédagogiques/andragogiques appropriées et optimales pour l'enseignement du droit de l'environnement à des classes de différents niveaux;
4. Donner une leçon spécifique en utilisant des méthodes d'enseignement sélectionnées.
5. Développer et intégrer du matériel et des aides pédagogiques dans la plateforme ODeL.

Contexte

Le but de l'enseignement est de rendre l'apprentissage des étudiants possible. Afin de créer un environnement d'apprentissage dans lequel les élèves sont encouragés à réfléchir attentivement et de manière critique et à exprimer leurs pensées, et dans lequel ils souhaitent affronter et résoudre les difficultés plutôt que de les dissimuler, un membre du corps professoral devrait constamment surveiller et réfléchir aux processus d'enseignement et de compréhension des étudiants et chercher à les améliorer.

Pour parvenir à un apprentissage efficace en droit de l'environnement, un certain nombre de principes fondateurs ont été proposés pour guider la conception, la prestation et la mise en œuvre des cours de droit de l'environnement.⁴⁷

A. Définir une vision, des objectifs et des aspirations clairs

L'enseignement du droit de l'environnement requiert que le programme ait une vision clairement structurée et un ensemble d'objectifs pour que les étudiants en fin de cursus soient dotés de compétences juridiques efficaces et pratiques. Afin de devenir des avocats performants, les étudiants doivent être guidés à travers un arsenal d'outils juridiques et politiques, comme ceux décrits par Lavey,⁴⁸ qui déclare que les étudiants ayant suivi des programmes de droit de l'environnement et qui arrivent sur le marché du travail en tant qu'avocats devraient être en mesure de:

- a) Comprendre les menaces liées à l'évolution des conditions environnementales et des lois
- b) Sillonner les mécanismes réglementaires complexes
- c) Développer des transactions et des contentieux innovants
- d) Aider les entreprises à envisager de divulguer les mesures et les risques liés au climat
- e) Planifier l'utilisations des terres pour surmonter la problématique des émissions et réduire ces dernières.
- f) Autres activités exigeant des connaissances et des compétences absentes de la plupart des cours de droit

B. Mettre l'accent sur les connaissances interdisciplinaires et transdisciplinaires

L'enseignement du droit de l'environnement nécessite de nouvelles méthodologies pédagogiques et d'autres activités éducatives qui favorisent la formation et le développement des capacités, le réseautage et les partenariats, et suscitent une plus grande sensibilisation de la communauté. Ces nouvelles méthodologies peuvent être mieux réalisées grâce à une exposition interdisciplinaire et transdisciplinaire et à un apprentissage expérientiel transversal. C'est grâce à cette approche plus holistique de la diffusion et de l'acquisition des connaissances qu'un programme de droit de l'environnement plus solide et durable peut être mis de l'avant et mis en pratique.

C. Assurer la cocréation de connaissances et de valeurs partagées avec les parties prenantes

Afin de construire un programme de droit de l'environnement efficace et influent, il est essentiel que les cours de droit de l'environnement aient une approche à long terme et un engagement intersectoriel, en particulier avec l'industrie, le gouvernement, les ONG, les militants écologistes et les membres de la communauté. Mais plus important encore, les principes fondamentaux de ce programme doivent être inscrits dans un ensemble de valeurs convenues où les personnes, la culture et l'environnement sont respectés, avec des engagements envers des relations mutuellement bénéfiques et symbiotiques.

D. Promouvoir l'échange actif de connaissances par le biais d'un réseau d'éducation au droit de l'environnement

Les programmes de droit de l'environnement doivent veiller à ce qu'ils collaborent avec d'autres programmes de droit de l'environnement ainsi que des centres de recherche et d'enseignement, dans un réseau régional et global fort, transparent et accessible, afin que des partenariats solides et des projets et objectifs transnationaux puissent être atteints plus facilement et plus efficacement. De cette façon, les programmes de droit de l'environnement peuvent établir de meilleures bases pour l'apprentissage de la gouvernance environnementale, de la philosophie juridique et de l'éthique pour le développement durable, ainsi que pour être informés de l'évolution de la jurisprudence en matière de gouvernance environnementale. Le travail d'ASELLMU dans ce domaine est très important et les universitaires en droit de l'environnement de la région devraient participer activement à l'échange de connaissances à travers ce réseau.

En partageant les méthodes d'enseignement et d'évaluation utilisées dans divers programmes de droit de l'environnement et en s'accordant sur les principes et éléments de fond et de procédure critiques dans l'élaboration de programmes et de cours éducatifs en droit de l'environnement, une connaissance mondiale commune peut être établie et favoriserait les meilleures pratiques en matière d'éducation juridique environnementale et durable.

⁴⁷ NAFSA: Association of International Educators. "Creating a Path Forward: International Education, Climate Change and Sustainability." Trends & Insights. May 2021.

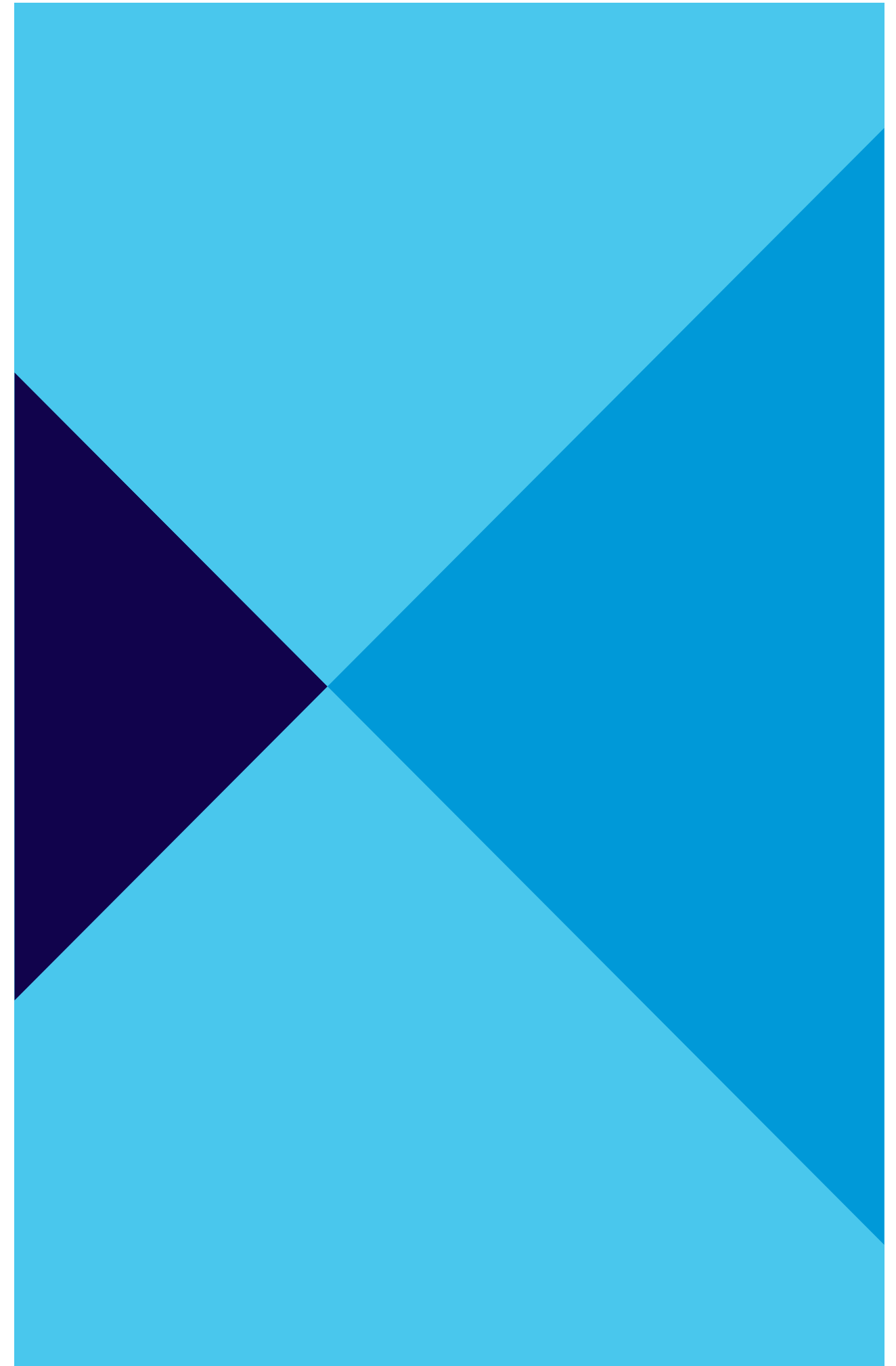
⁴⁸ Lavey, Warren G. "TOOLKIT FOR INTEGRATING CLIMATE CHANGE INTO TEN HIGH-ENROLLMENT LAW SCHOOL COURSES." Environmental Law 49, no. 2 (2019): 513-86.

E. Adopter des technologies éducatives innovantes et révolutionnaires

L'élément clé dans la mise en place d'un programme d'enseignement du droit de l'environnement efficace, solide et durable consiste à déployer en permanence des technologies d'enseignement innovantes qui favorisent l'apprentissage expérimental et pratique. Par exemple, les plateformes d'apprentissage en ligne, ainsi que les outils Ed-Tech qui permettent aux étudiants de continuer à interagir et à échanger des informations et des idées à l'intérieur et à l'extérieur de la salle de classe traditionnelle sont très importants pour promouvoir l'apprentissage actif.

Activité

- ▶ Les participants auraient été divisés en 4 groupes de travail pour le module 5.
- ▶ Chaque groupe se concentrera sur le matériel de cours et la leçon élaborés lors du module 5.
- ▶ À l'aide des questions de simulation en annexe, chaque petit groupe choisira une section du matériel de cours à remettre aux participants en séance plénière "en tant que classe participante d'éducation au droit de l'environnement".
- ▶ La où les méthodes pédagogiques choisies seront déployées "en direct".
- ▶ L'interaction avec la "salle de classe" sera obligatoire.
- ▶ À la fin du temps attribué à la "démonstration pédagogique", les participants prendront part à une session de questions-réponses sur leur expérience au courant de la session, ainsi que sur l'efficacité de la méthode choisie et la diffusion du contenu du cours.
- ▶ Un temps considérable de rétroaction entre chaque cours doit être prévu.



Module 7:
Réflexions sur le contenu,
l'approche de diffusion
et les résultats du
Programme de Formation
des Formateurs

Module 7: Réflexions sur le contenu, l'approche de diffusion et les résultats du Programme de Formation des Formateurs

Introduction

Bienvenue à notre dernier module du Programme de Formation des Formateurs.

Nous avons passé les quatre derniers jours à travailler sur le Programme de Formation des Formateurs, du module 1 au module 6. Le processus de formation des formateurs est passé de l'encadrement des conférenciers et du travail de groupe sur les questions fondamentales du droit de l'environnement, à l'enseignement du droit de l'environnement.

Au cours du module 4, nous nous sommes penchés sur les cadres de réglementation pour l'éducation en droit de l'environnement, ainsi que sur la conception de programmes d'enseignement à l'aide de plans de cours et de leçons d'une manière qui regroupe le contenu en droit de l'environnement ainsi que les méthodes pédagogiques.

Cela a abouti au travail collaboratif de groupe que nous avons entrepris au cours du module 5, donnant lieu à un apprentissage expérimental sur la conception pédagogique d'un programme de droit de l'environnement et une matière pour nous à enseigner.

Ainsi, dans le module 6, l'ensemble des participants a été transformé en une classe universitaire de droit de l'environnement, car les membres du groupe ont enseigné la leçon sélectionnée, en appliquant diverses compétences, méthodes et aides pour un enseignement efficace. Le module 6 a présenté certaines des meilleures pratiques pour un enseignement pertinent du droit de l'environnement dans une salle de classe universitaire. Maintenant, dans le module 7, nous sommes invités à nous engager dans un exercice de réflexion qui complète le cheminement d'un Programme TTT en éducation juridique.

Objectifs d'apprentissage

L'objectif général de ce module est de fournir aux participants l'occasion de s'engager dans un processus de pensée systématique pour la discussion et la réflexion, au cours d'une séance plénière, sur la question de savoir si les objectifs du programme TTT étaient suffisants et si la conception du programme était optimale pour soutenir une prestation efficace. En outre, les participants sont invités à réfléchir sur un certain nombre d'éléments spécifiques.

Les objectifs spécifiques de ce module sont les suivants:

1. Donner un avis rétroactif sur la conception et la mise en œuvre du programme TTT, en particulier sur le contenu et le déroulement des activités durant le programme TTT.
2. Mettre en évidence les approches pédagogiques de base identifiées dans le cadre du programme TTT comme étant des pratiques exemplaires adaptées aux universités de la région MENA.

3. Explorer le rôle et l'élaboration d'une philosophie d'enseignement de la formation en droit de l'environnement dans les universités de la région MENA.
4. Examiner le rôle et les approches novatrices et efficaces pour l'évaluation des conférenciers de la région MENA par les étudiants en droit de l'environnement.
5. Examiner les leçons apprises et consigner les points à améliorer.
6. Discuter également de la façon d'améliorer les options de réseautage en enseignement pour les conférenciers en droit de l'environnement.
7. Discuter et élaborer des stratégies pour maintenir les connaissances et les acquis réalisés dans le cadre du programme TTT, y compris la formation continue, le réseautage et le partage de la recherche.

Contenu du module

Cette session se déroulera sous la forme d'une séance plénière. Les participants seront tenus de faire des interventions précises et courtes et seront invités à ne pas répéter un point qui a déjà été soulevé.

Contenu et activité indicatifs

- ▶ Au cours de la semaine et après chaque module, les participants seront invités à remplir le formulaire de commentaires ci-joint (annexe B).
- ▶ Lors de cette dernière journée du cours, les participants s'engageront en petits groupes sur une réflexion concernant l'atteinte des objectifs du programme TTT.
- ▶ Les participants discuteront des conclusions des petits groupes lors d'une séance plénière.
- ▶ Les leçons apprises et les domaines d'amélioration seront documentés.
- ▶ Les participants discuteront également de la façon d'améliorer les options de réseautage en enseignement pour les chargés de cours en droit de l'environnement.



Appendix A: Exercice de Simulation pour le Module 5

Appendix A:

Exercice de Simulation

pour le Module 5

Conception et mise en œuvre de cours de droit de l’environnement

Bien que cette étude de cas soit fondée sur des parties prenantes réelles, les faits ont été modifiés pour répondre aux exigences pédagogiques de l’étude de cas. Par conséquent, l’étude de cas ne doit pas être interprétée comme une description factuelle exacte des stratégies, des activités, du projet ou de la situation financière des parties prenantes. L’étude de cas ne doit pas non plus être traitée comme une inférence sur le bien-fondé des stratégies, des activités ou de la situation financière réelles.

© 2021. Tous droits réservés

DATE: MAI 2021

Collège de droit de l'Université de Wadis

Le Collège de droit de l'Université de Wadis (UWCL) est une université de premier plan et gère un programme de premier cycle en droit. L'UWCL a un corps étudiant diversifié composé d'une majorité d'étudiants du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Après avoir pris connaissance des schémas de diversification économique et des objectifs stratégiques de Wadis pour l'année 2030, l'UWCL a demandé un financement au Ministère de l'éducation pour concevoir et mettre en œuvre de nouveaux cours dans le domaine du droit de l'environnement et du développement durable. L'UWCL a reçu un budget important en janvier 2021, dans le but de faire progresser la vision nationale du pays en matière de développement durable. Une évaluation détaillée de l'éducation environnementale a été menée de janvier à avril 2021 et préparée pour l'approbation du Conseil d'Administration de l'UWCL. L'UWCL a rapidement contacté diverses parties prenantes pour discuter des aspects théoriques et pratiques de la conception du cours. En mai 2021, un certain nombre de professeurs de l'UWCL avait commencé le processus de conception de nombreuses unités de droit de l'environnement. D'ici la fin mai 2021, l'UWCL espère proposer des programmes approuvés pour deux ou plusieurs cours liés à l'environnement.

Cependant, il est important que certains éléments pertinents soient inclus dans la discussion sur la conception du cours de la manière suivante:

1. Le cadre réglementaire pour la conception et le développement des programmes d'études en droit de l'environnement est appliqué, et cette garantie de qualité pour le programme est assurée par une composante réglementaire externe basée sur une agence de réglementation financée par le gouvernement, mais autonome, et une composante institutionnelle au sein de chaque établissement d'enseignement supérieur.
2. De plus, il est essentiel que les pratiques utilisées pour concevoir et développer des programmes d'enseignement soient efficaces et d'actualité, qu'elles correspondent aux meilleures pratiques nationales et internationales et qu'elles adhèrent aux visions stratégiques nationales.
3. De plus, pour adopter des approches plus interactives dans l'enseignement du droit de l'environnement, certaines des questions clés de la conception découlent de la nécessité de veiller à ce que tous les groupes d'intérêt et parties prenantes pertinents en matière d'environnement soient représentés dans le cours.

Groupes

La classe sera divisée en quatre groupes et chaque groupe recevra son ensemble d'instructions uniques et **confidentielles**.

S/N	Groupe
1.	Ministère de l'Education de l'Etat de Wadis
2.	Conseil administratif de l'Université de Wadis
3.	Professeurs de droit international de l'environnement
4.	Étudiants du Collège de droit de l'Université de Wadis

MINISTERE DE D'EDUCATION DE D'ETAT DE WADIS

Le Ministère de l'Éducation comprend qu'il existe différentes entités qui animent les parties prenantes aujourd'hui, en particulier avec le degré croissant de transparence des institutions qui affectent la qualité de l'environnement en raison des exigences accrues en matière de rapports et en raison de l'influence des organisations non gouvernementales. Cette transparence, combinée à des attentes sociétales plus fortes pour une réglementation environnementale plus stricte et une meilleure qualité environnementale, et des engagements politiques, sous-tendent l'importance du Pilier Environnemental de la Vision Nationale 2030 en termes de matière et de visibilité à l'échelle internationale. Pour ces raisons et d'autres encore, le Ministère tient à soutenir le développement d'un certain nombre de cours importants en droit de l'environnement, en particulier dans les domaines du droit de l'eau, du droit du changement climatique et du droit comparé de l'environnement.

En tant que tel, le Ministère souhaite des propositions de cours qui promeuvent les efforts de la nation vers les objectifs environnementaux et leur image globale, qui non seulement font progresser la vision et la plate-forme nationales du pays sur le développement durable, mais reflètent également le contexte et les valeurs culturelles locaux.

En termes de contexte, l'un des défis que le Ministère appréhende est l'attention qui pourrait être portée aux lois environnementales existantes définies de manière quelque peu vague et qui pourraient ne pas fournir un soutien adéquat aux nouveaux objectifs et buts politiques. Néanmoins, l'État de Wadis a soutenu sa plate-forme nationale sur les engagements durables en budgétisant une énorme somme d'argent pour l'éducation et les infrastructures, WR 19 milliards et WR 33 milliards, respectivement.

Dorénavant, Monsieur le Ministre a délivré son agrément et a demandé à votre équipe d'établir un plan détaillé du cadre d'éducation au droit de l'environnement à remettre aux acteurs de l'éducation à Wadis et de le rencontrer demain matin à la première heure.

Instructions

Avant la réunion, vous avez décidé de préparer une présentation PowerPoint à présenter au Ministre, qui traite d'une liste de choses qui pourraient être incluses dans les cours de droit de l'environnement. Votre présentation PowerPoint devrait préciser les enjeux clés à inclure dans la conception du cours, en particulier les cadres réglementaires applicables aux programmes de droit de l'environnement. Votre présentation doit décrire des enjeux tels que (1) les mesures de diligence raisonnables qui doivent être prises avant l'approbation ; (2) les mesures à prendre après l'approbation ; (3) une évaluation des lois et réglementations nationales, régionales et internationales actuellement en vigueur ; et (4) ce qui peut être fait pour promouvoir et soutenir le cours dans divers secteurs.

Votre PowerPoint ne devrait pas comporter plus de dix diapositives et ne devrait pas prendre plus de 20 minutes à présenter.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE WADIS

Le Conseil d'administration universitaire examine généralement comment concevoir des programmes d'études dans les établissements d'enseignement post-secondaire afin de promouvoir la préparation à l'université dans le cadre du processus d'admission à l'université. Les membres du Conseil d'administration sont responsables devant les actionnaires et les parties prenantes telles que les étudiants, les parents dans les universités privées et les autorités publiques et les citoyens dans les universités publiques. À ce titre, le Conseil d'Administration universitaire établit l'orientation stratégique de l'enseignement, et les membres du Conseil siègent souvent aux conseils d'autres organismes liés à l'université. Les principales responsabilités des membres sont d'assurer la qualité et la pertinence des programmes d'éducation, et de rester en avance sur la concurrence avec les autres établissements et les programmes d'apprentissage en ligne.

En outre, le Conseil d'administration universitaire approuve les cours dispensés à l'université, en tenant compte des ramifications politiques plus larges des facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels dans l'État de Wadis. De plus, le Conseil d'administration tient compte des ressources et des installations disponibles au sein de l'université pour offrir le soutien nécessaire à ces cours approuvés. Par conséquent, le Conseil d'administration coordonnera avec le Ministère l'éducation environnementale au niveau universitaire et cherchera à comprendre les mesures pouvant être prises pour soutenir cette initiative dans les limites raisonnables de leur budget et de leurs installations universitaires. De plus, le Conseil évaluera les répercussions à court et à long terme découlant de la conception du cours et d'autres objectifs. Après de longues délibérations, il a été décidé que le Conseil devrait recueillir les faits et déterminer les ramifications pratiques de la conception du cours de différentes manières.

Les administrateurs ont formé votre groupe pour élaborer un cadre d'approbation des cours qui répond aux besoins de l'université ainsi que des autres parties prenantes. Ils vous ont demandé de concevoir vos propres termes de référence pour leur approbation et de leur faire un rapport avec précision sur la structure, le processus et les résultats de la manière dont vous envisagez d'aborder cette tâche importante. Ils veulent également savoir si vous aurez besoin de personnel ou de ressources supplémentaires à l'intérieur ou à l'extérieur de l'université pour atteindre vos buts et objectifs. Ils vous ont demandé de les rencontrer demain matin à la première heure pour passer en revue vos plans.

Instructions

Examinez le dossier qui vous est présenté et déterminez si les informations qu'il contient sont suffisantes pour procéder à l'étude proposée.

Concevez et énumérez les termes généraux de votre représentation du département pour l'évaluation, et citez ces termes dans un fichier PowerPoint.

Votre présentation PowerPoint, que vous remettrez aux membres du Conseil, doit décrire : (1) les étapes essentielles que vous prévoyez d'entreprendre pour déterminer les ressources nécessaires, (2) les méthodes d'enseignement qui peuvent répondre aux objectifs stratégiques de l'université, du Ministère et des autres parties prenantes et (3) les grandes lignes de ce à quoi ressembleront les directives d'approbation du cours lorsque vous aurez terminé.

Votre PowerPoint ne doit pas comporter plus de dix diapositives et la présentation en classe ne doit pas prendre plus de 20 minutes.

PROFESSEURS EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

En réponse à la mission émise par le Conseil Administratif du Collège Universitaire, vous avez prévu une réunion la semaine prochaine, dans le but de définir la manière d'aborder les défis liés à la conception des cours. Avant la réunion, vous avez reçu un avis de l'UWCL indiquant qu'elle enverra une équipe du Conseil Administratif du Collège pour assister à la réunion de la semaine prochaine afin d'échanger sur la conception du cours avec vous ainsi qu'avec le doyen de la faculté de droit. Vous avez décidé de vous préparer pour cette réunion en articulant clairement vos espoirs et vos objectifs généraux pour les cours.

L'idée est de discuter en détail des résultats et des objectifs d'apprentissage des cours sur le droit de l'environnement, conformément aux pratiques exemplaires internationales et aux meilleures approches de la prestation et de ce que le Conseil d'Administration du Collège doit faire pour que les cours soient approuvés et mis en œuvre. Les membres du Conseil d'Administration du Collège sont reconnus être rigoureux et ils sont peu disposés à approuver des cours en raison des conséquences importantes de la validation sur la politique du Collège de droit et l'Université de Wadis dans l'ensemble, et il faut donc envisager la pire des situations. De plus, certaines des recherches fondamentales que vous avez effectuées confirment que le cours de l'environnement enseigné dans chaque collège était un cours isolé voir même facultatif, et qu'il n'a pas été pris en compte comme élément de base du programme universitaire. Vous êtes déterminé à faire tout ce qu'il faut pour éviter une telle situation ici à l'UWCL, et assurez-vous que les cours de droit de l'environnement ne soient pas seulement une partie fondamentale du programme, mais qu'ils puissent ouvrir la voie à des cours connexes supplémentaires, et soutenir des objectifs politiques nationaux plus larges pour le développement durable et la protection de l'environnement dans l'État des Wadis.

Instructions

Afin de bien préparer votre rencontre avec le Conseil d'Administration du Collège, vous avez choisi de préparer votre prise de position sous forme d'une présentation PowerPoint qui ne doit pas comporter plus de dix diapositives et cette présentation en classe ne doit pas dépasser 15 minutes. Au cours de votre présentation devant le Conseil d'Administration du Collège, veuillez aborder les questions suivantes:

Préparez un ou plusieurs plans de cours que vous avez l'intention de présenter devant le Conseil d'Administration du collège pour approbation, en soulignant l'aperçu du cours, les objectifs d'apprentissage du cours, les résultats d'apprentissage des étudiants, les méthodes de prestation et d'évaluation, la répartition des sujets et les textes recommandés ;

Comment la conception du cours de droit de l'environnement affecte-t-elle vos objectifs à court et à long terme pour les cursus universitaires ? Quels sont exactement les problèmes et questions juridiques, sociaux et de droits de l'homme que le cours de droit de l'environnement doit soigneusement aborder avant de poursuivre la conception ? Existe-t-il des implications internationales, régionales ou nationales spécifiques dont l'UWCL doit être consciente ?

Si le Conseil d'Administration du Collège veut vraiment approuver le cours, vous pouvez leur demander d'établir un mécanisme de collaboration permettant de régler à temps et de manière équitable des futures questions pertinentes et approuver d'autres propositions de cours de droit de l'environnement. Faites-leur part de vos attentes quant à la composition du panel.

Suivez attentivement toute présentation ou tout discours émanant des responsables du Conseil d'Administration du Collège et soyez précis dans votre réponse. Sachez que cela pourrait être votre seule chance de faire approuver ces cours dans un avenir proche.

ÉTUDIANTS DU COLLÈGE DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE WADIS

En réponse à la proposition de vos professeurs pour de nouveaux cours de droit de l'environnement, l'UWCL prévoit une réunion la semaine prochaine, dans le but de décider comment relever les défis liés aux cours de droit de l'environnement proposés. Vous avez été autorisé à envoyer un représentant des étudiants pour assister à la réunion de la semaine prochaine afin d'en discuter avec le Conseil d'Administration du Collège, vos professeurs et le doyen de la faculté de droit. Vous avez fait donc le choix de préparer cette réunion en articulant clairement les espoirs et les aspirations du corps étudiant pour les cours.

Le but de la manœuvre est que vous répondiez à toute proposition de votre professeur en vue de lui faire part de la vision d'un étudiant. La réunion peut être difficile compte tenu de la réticence du Conseil d'Administration du Collège à approuver les cours antérieurs liés à l'environnement. Le Conseil d'Administration du Collège est connu pour être perspicace et hésitant lorsqu'il s'agit d'utiliser les ressources et les installations de l'université, vous devez donc prévoir le pire. Vos résultats préliminaires ont montré que les autres étudiants sont très réceptifs à un tel cours en théorie, mais en tant que cours optionnel et non pas en tant que cours universitaire obligatoire, car ils s'interrogent sur sa pertinence par rapport à leurs parcours d'études personnels. De plus, les étudiants veulent un cours pratique et alliant l'utilisation de la technologie moderne. Cependant, entreprendre un tel cours qui est approfondi et applicable de manière réaliste démontre qu'il pourrait potentiellement nécessiter plus d'un semestre. Il peut donc être judicieux de l'offrir sous la forme d'un cours étalé sur un an, coenseigné par des professeurs de différentes disciplines pour le rendre accessible et pertinent pour tous les étudiants de la faculté de droit. De plus, certains étudiants issus d'autres collèges, spécialisés dans la politique publique, les affaires internationales, le commerce ou encore le commerce international, peuvent aussi vouloir le suivre, ce qui accroît le nombre d'étudiants qui suivent le cours, et qui peut accentuer la charge des différents professeurs et du département d'informatique. Vous devrez tenir compte de ces dynamiques.

Instructions

Afin de bien préparer votre rencontre avec le Conseil d'Administration du Collège, vos professeurs et le doyen de la faculté de droit, vous avez décidé de préparer votre prise de position sous forme d'une présentation PowerPoint. Ce dernier ne devrait pas comporter plus de dix diapositives et votre présentation en classe ne devrait pas dépasser 15 minutes. Au cours de votre présentation, veuillez aborder les questions suivantes:

En se basant sur les attentes des autres étudiants, mettez en évidence la signification de la satisfaction estudiantine du cours.

Les propositions de cours sont-elles satisfaisantes ? Si vous rejetez les propositions faites par les professeurs et le Conseil, faites-leur savoir en indiquant la raison et ce que vous proposeriez à la place. Si vous acceptez certaines ou toutes les propositions, indiquez vos attentes et la prochaine étape en termes de mécanisme de collaboration par lequel les questions pertinentes peuvent être traitées de manière équitable et opportune, afin que d'autres cours de droit de l'environnement puissent être proposés à l'université.

Vous avez été informé de manière fiable que l'un des administrateurs du Conseil d'Administration du Collège siège également au Conseil d'Administration de l'une des compagnies pétrolières. Selon votre source, il n'est guère écologiste et se soucie principalement de ses nouvelles voitures et de son nouveau yacht. Définissez des stratégies pour répondre aux incitations potentielles d'opter pour un cours de droit de l'environnement et un éventail plus large d'intervenants lors de la réunion.

Suivez attentivement toute présentation ou tout discours prononcé par le Conseil d'Administration du Collège et les professeurs, et soyez prêt à y répondre de manière précise. Il faut noter que les administrateurs lors de la réunion risquent d'être peu réceptifs lorsqu'ils sont provoqués.

Exercice de Simulation II

pour le Module 6

Introduction aux Technologies et Pédagogies de Formation Juridique

Bien que cette étude de cas soit basée sur des parties prenantes réelles, les faits ont été modifiés pour répondre aux exigences pédagogiques de l'étude de cas. Par conséquent, l'étude de cas ne doit pas être interprétée comme une description factuelle précise des stratégies, des activités, du projet ou de la situation financière des parties prenantes. L'étude de cas ne doit pas non plus être considérée comme faisant une inférence sur les mérites des stratégies, des activités ou de la situation financière réelles.

© 2021. Tous droits réservés

Travail Pratique 2

Sur la base de la rencontre avec le Ministère, le Conseil d'Administration du Collège, le doyen et le représentant des étudiants, vous avez réussi à faire approuver les cours de droit de l'environnement. Cependant, l'État de Wadis est actuellement confronté à l'épidémie de la COVID-19. En raison de la pandémie abrupte et sans précédent, tous les cours doivent être mis en ligne et les installations nécessaires ne sont pas actuellement disponibles à l'université pour mettre en œuvre les cours de droit de l'environnement tels qu'ils ont été conçus.

Quant aux différentes parties, chacune exige son propre ensemble de conditions pour la mise en œuvre des cours de droit de l'environnement. Premièrement, le Ministère insiste sur le fait que les cours doivent se dérouler comme approuvé ; si leurs principes fondamentaux changeaient, les ajustements nécessiteraient un processus de ré-approbation spécifique et l'année universitaire serait perdue. Deuxièmement, le Conseil d'Administration du Collège souhaite être informé par les professeurs sur les installations nécessaires pour la prestation en ligne/Ed-Tech, et la façon dont les composants pratiques du cours, tels que les stages, peuvent être satisfaits. Ils ne veulent pas compromettre leur réputation ou avoir de conflit avec le Ministère, ils doivent donc donner des instructions claires à tous les professeurs concernés. Troisièmement, c'est aux professeurs qu'incombe le plus lourd fardeau en adaptant les cours en fonction des circonstances actuelles sans modifier aucun des composants de base des cours proposés, de ce fait les professeurs doivent dispenser un enseignement en ligne en utilisant les meilleures pratiques internationales et approches de prestation. Aussi, les cours doivent continuer de s'aligner sur les visions stratégiques nationales pour l'an 2030. Enfin, les étudiants veulent un cours plus actif avec moins d'examens. Toute proposition qui comprend un examen en classe ne sera pas soutenue par les étudiants. Ils souhaitent que les professeurs soient plus imaginatifs et proposent d'autres formes d'évaluations relatives au contexte de la pandémie.

Les professeurs examinent la voie qui s'offre à eux aux niveaux collégial et universitaire. Ils doivent résoudre de toute urgence les problèmes rencontrés afin d'éviter de soumettre des cours modifiés pour ré-approbation et risquer de perdre l'année universitaire. Ils travaillent sans relâche pour tracer les étapes à suivre afin d'arriver à une résolution avec le Ministère, le Conseil d'Administration du Collège, le doyen de l'UWCL et le corps étudiant.

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Le Ministre de l'Éducation est déterminé à faire en sorte que les cours proposés en droit de l'environnement se déroulent comme prévu à l'UWCL. L'État du Wadis a été ternie par la presse ces derniers temps en raison du déversement de pétrole au large de la côte nord, et l'annonce d'un nouvel ensemble de cours de droit de l'environnement contribuerait à une bonne publicité dans la presse internationale. Le développement d'un certain nombre de cours importants de droit de l'environnement, en particulier dans les domaines du droit de l'eau, du droit du changement climatique et du droit de l'environnement comparé démontrerait que malgré certains problèmes, Wadis poursuit ses objectifs environnementaux et durables nationaux à long terme, tout en respectant les objectifs internationaux tels que les ODDs des Nations Unies en promouvant énergiquement l'éducation environnementale dans le pays. La Ministre a reçu des engagements personnels de certains membres du Conseil d'Administration du Collège qui ont l'intention de prendre des mesures pour résoudre tout problème concernant les cours en temps opportun et de les lancer dès que possible. Afin d'orienter le Ministère sur les mesures qu'il devrait prendre maintenant pour résoudre tout problème, elle vous a demandé de préparer un rapport d'évaluation sur les options qui s'offrent au Ministère pour s'assurer que le cadre d'enseignement du droit de l'environnement est conforme à toutes les lois applicables et réglementations à Wadis.

L'Honorable Ministre a demandé à votre équipe de préparer une réponse détaillée et de la rencontrer dès demain matin.

Instructions

Avant la réunion, vous avez décidé de préparer une présentation PowerPoint à soumettre au Ministre, qui souligne les recours disponibles pour le Ministère en vertu de la loi du Wadis afin de soutenir les objectifs de la politique d'éducation au droit de l'environnement à Wadis.

Votre présentation PowerPoint devrait détailler les étapes clés que le Ministère devrait suivre afin de soutenir l'infrastructure technologique nécessaire pendant la pandémie sans précédent à Wadis. Votre présentation doit soulever des questions telles que (1) les lignes directrices et ressources le Ministère peut donner à ses divers établissements d'enseignement pour les faire fonctionner en ligne aussi rapidement et aussi efficacement que possible ; (2) le rôle du Ministère dans le processus sur la base des lois et réglementations nationales applicables ; et (3) la mise en évidence en termes de ce qui est négociable dans la liste des tâches et ce qui ne l'est pas, et ce qui est prioritaire, et ce qui ne l'est pas.

Votre présentation PowerPoint ne devrait pas comporter plus de dix diapositives et ne devrait pas prendre plus de 20 minutes à présenter.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE DE L'UNIVERSITÉ DE WADIS

Le Conseil d'Administration du Collège a consulté le Ministère de l'Éducation et a exprimé son appui pour la poursuite des cours proposés sur le droit de l'environnement. Ils espèrent examiner ensemble la manière de répondre aux préoccupations et à tous les besoins anticipés émanant des professeurs, en particulier en termes d'installations pour la prestation en ligne/Ed-Tech. D'autres questions essentielles qui devront être résolues sont la manière dont les éléments pratiques du cours, tels que les stages, peuvent encore être satisfaits.

Le Conseil d'Administration du Collège, qui est en quelque sorte en concurrence avec d'autres universités pour obtenir les faveurs du ministère, ne veut pas que sa réputation soit entachée ou d'être confronté au Ministère, de sorte qu'ils doivent émettre des directives claires envers les professeurs concernés, tout en restant à l'écoute et en travaillant activement pour répondre aux besoins de leurs professeurs afin qu'ils puissent créer et mettre en oeuvre les cours conformément aux meilleures pratiques internationales. En outre, l'Université de Wadis doit faire l'objet d'un examen périodique, et le collège devra s'assurer que l'université récolte les meilleures notes pour un enseignement de qualité conforme aux normes mondiales afin d'obtenir une accréditation internationale et développer sa notoriété et son prestige académique global.

Après de longues délibérations, il a été décidé que le Conseil d'Administration du Collège devait immédiatement constituer une équipe pour recueillir plus de faits et déterminer les véritables besoins de la faculté de droit en rapport avec l'environnement. Les administrateurs ont élevé votre groupe au rang d'équipe d'enquête et de vérification des faits. Ils vous ont demandé de développer une présentation qui décrit les attentes de ce qu'implique une véritable éducation au droit de l'environnement sur la base des normes internationales, régionales et nationales applicables des meilleures pratiques.

Instructions

Concevoir et énumérer les attentes de ce qu'implique l'excellence dans l'enseignement des technologies de l'éducation et l'éducation perturbatrice du droit de l'environnement et les étapes pour y parvenir. Reportez ces termes sur une présentation PowerPoint.

Votre présentation PowerPoint, que vous remettrez au Conseil d'Administration du collège, doit décrire (1) les étapes nécessaires que vous prévoyez entreprendre pour évaluer et fournir les ressources pédagogiques indispensables, (2) les méthodes d'enseignement qui peuvent le plus efficacement répondre aux objectifs stratégiques de l'université, du Ministère et d'autres parties prenantes et (3) la liste des ressources et installations technologiques qui seront nécessaires pour mettre en œuvre le cours.

Votre présentation PowerPoint ne devrait pas comporter plus de dix diapositives et sa présentation en classe ne devrait pas dépasser 20 minutes.

PROFESSEURS EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Après de longues délibérations, les professeurs de droit de l'environnement ont décidé de négocier avec le Conseil d'Administration du Collège et le Ministère de l'Éducation. Le processus de négociation vise à faire en sorte que les professeurs de droit de l'environnement reçoivent un soutien financier et logistique pour la création, la mise en œuvre et l'exécution des cours de droit de l'environnement proposés dans un environnement en ligne pendant cette période exceptionnelle de la pandémie.

Avant la négociation officielle, vous avez été nommé membre de l'équipe de négociation qui représentera les professeurs de droit de l'environnement et le doyen de la faculté de droit. Vous dirigerez la négociation en classe demain. Avant la négociation, soyez prêt à présenter des arguments clairs et exhaustifs sur ce que le doyen et les professeurs devraient faire, et préparez-vous à répondre à toute demande ou position préparée par le Conseil d'Administration du Collège.

Le Conseil d'Administration du Collège a nommé une équipe de négociation solide et des émissaires hautement qualifiés, vous devez donc être bien préparé.

Instructions

La négociation aura lieu à la salle de conférence du Collège. Votre équipe doit donner un discours d'ouverture (5 minutes), puis discuter de vos attentes (20 minutes), après quoi, en guise de clôture, le Conseil d'Administration du Collège répondra et vous donnerez ensuite une réponse détaillée et des arguments sur sa position (10 minutes)

Dans le cadre de votre présentation au Conseil d'Administration du Collège, veuillez adresser vos attentes et positions concernant:

Le montant du financement requis (le Ministère de l'Éducation dispose d'un budget important de 19 millions WR pour l'éducation seulement) qui doit être réparti entre les établissements d'enseignement du Wadis. L'Université, en tant que leader au Wadis, peut s'attendre à recevoir un pourcentage important du budget pour ajouter à ses autres sources de financement. Étant donné que ce financement est supplémentaire, de nombreux nouveaux programmes novateurs et initiatives créatives comme les vôtres recevront probablement du soutien.

Préparez votre proposition détaillée de votre plan d'offrir et d'évaluer le cours en utilisant les technologies d'éducation appropriées. Les évaluations en ligne devraient mettre en évidence trois domaines de formation et de renforcement des capacités, tels que la lecture, la présentation et la discussion sous forme de séminaires ; les recherches précises, les groupes de pratique et les simulations identifiant les questions juridiques et la résolution des problèmes ; et le développement des compétences pratiques par exposition à la collaboration interdisciplinaire. En outre, les étudiants pourraient obtenir des crédits pour leurs cours de droit de l'environnement par l'intermédiaire de trois types de méthodes, telles que les tribunaux de plaidoirie environnementale, la création de clubs environnementaux, l'adhésion et la participation à l'échelle nationale, associations environnementales régionales ou internationales. De plus, les étudiants pourraient obtenir des crédits en faisant des recherches sur les efforts nationaux et régionaux durables en matière de recyclage des déchets, d'efficacité énergétique, de conservation de l'eau et de programmes de construction écologique. Enfin, une autre occasion pour les étudiants d'obtenir du crédit pourrait passer par leurs initiatives de sensibilisation communautaire, comme la formation communautaire locale, les bulletins d'information de droit environnemental, la création de podcasts ou la tenue de blogues sur l'environnement. Un certain nombre de combinaisons de ce qui précède pourrait fournir des moyens utiles d'évaluer les résultats d'apprentissage des élèves et de renforcer les capacités et les compétences de manière créative dans des circonstances en ligne.

Si le Conseil d'Administration du Collège veut vraiment approuver le cours, vous voulez qu'il établisse un mécanisme de collaboration grâce auquel les futures questions pertinentes pourront être traitées de façon équitable et en temps opportun, de sorte qu'il sera susceptible d'approuver d'autres cours proposés en droit de l'environnement et d'autres financements. Dites-leur ce que vous attendez du groupe.

Suivez attentivement toute présentation ou tout discours prononcé par les responsables du Conseil d'Administration du Collège et soyez prêt à répondre de manière précise. Sachez que cela pourrait être votre seule chance d'obtenir le financement approprié approuvé dans un avenir proche.

Vous êtes libre de préparer vos positions sur PowerPoint. Votre présentation PowerPoint ne doit pas comporter plus de dix diapositives et votre présentation en classe ne doit pas dépasser 15 minutes.

ÉTUDIANTS DU COLLÈGE DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE WADIS

Suite à de longues délibérations, le corps étudiant a décidé de s'engager avec les professeurs de droit environnemental de l'UWCL pour défendre leurs propres besoins en termes de programme académique et d'objectifs d'apprentissage. Le processus de négociation vise à obtenir et rédiger un accord formel avec les professeurs sur les mesures que les professeurs prendront pour aborder les principes clés de l'éducation en droit de l'environnement avec des approches plus créatives de l'enseignement qui non seulement inspirent les étudiants à apprendre, mais qui leur offrent aussi des compétences concrètes qu'ils pourront appliquer dans leur future carrière. En outre, nous espérons que ce processus de négociation aboutira à un accord entre les professeurs et les étudiants sur les attentes de chacun en classe, les responsabilités et les paramètres des cours, parce que les étudiants croient que les cours aboutiront à plusieurs compétences pratiques.

Avant la négociation officielle, vous avez été nommé comme équipe de négociation qui fournira les points de vue des étudiants au Conseil d'Administration du Collège pour obtenir la meilleure résolution possible. Votre rôle est de veiller à ce que le Conseil d'Administration du Collège atteigne un résultat qui garantira que les étudiants poursuivent leurs études et leur apprentissage de la meilleure façon possible sans imposer de contraintes absurdes aux étudiants en cas de pandémie.

Vous mènerez la négociation en classe demain. Avant la négociation, soyez prêt à présenter des arguments clairs et exhaustifs sur ce que l'UWCL est prêt à faire, et soyez prêt à répondre à toute demande ou position préparée par les professeurs.

Le Conseil d'Administration du Collège a nommé une solide équipe de négociation et des enquêteurs hautement qualifiés, alors vous devez être bien préparés.

Instructions

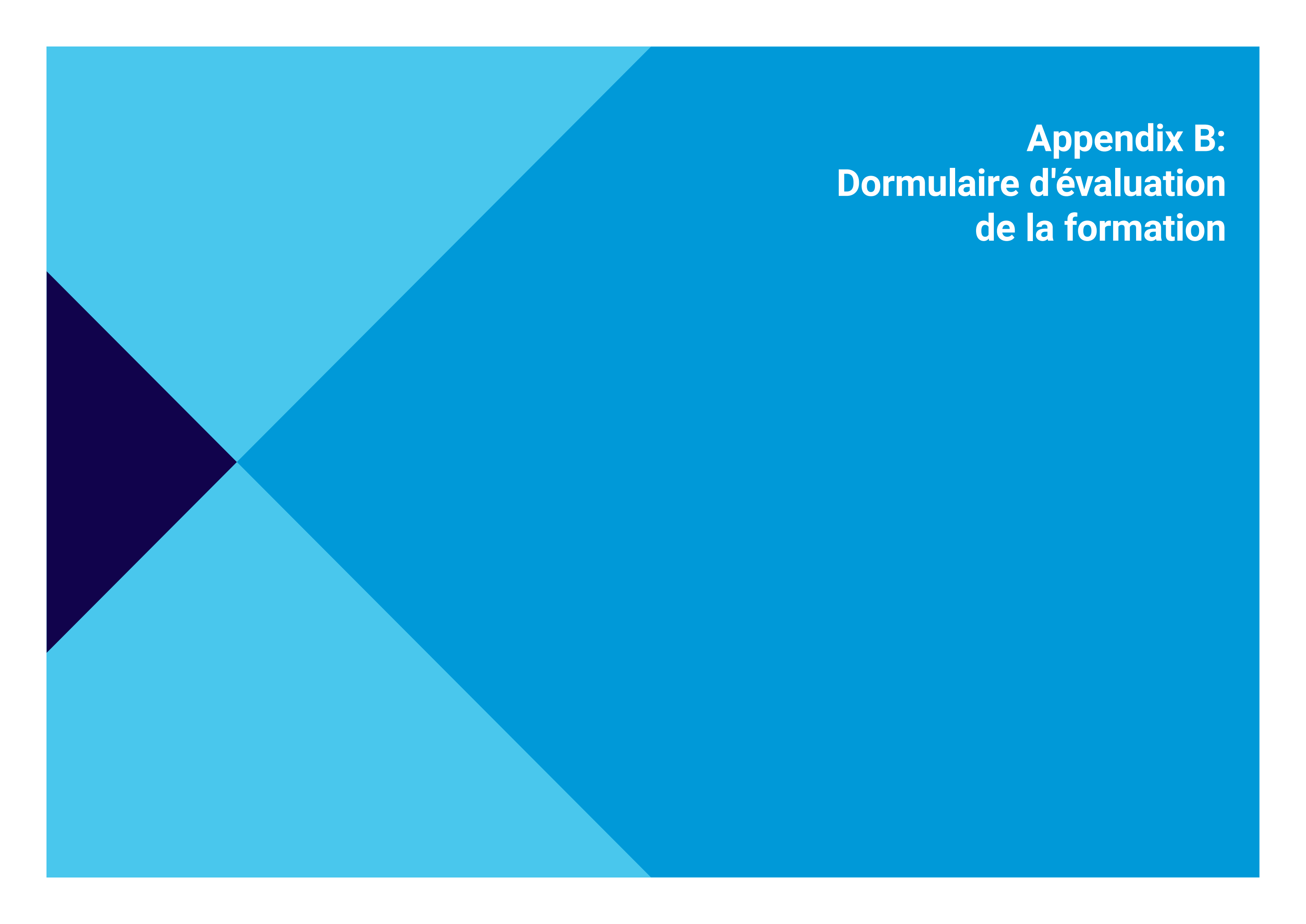
La négociation aura lieu à la salle de conférence de l'université. Vous présenterez votre équipe pendant 5 minutes. Après une démonstration par le représentant du corps étudiant, votre équipe est censée répondre en discutant de vos attentes (20 minutes), après quoi des représentants du Ministère, du Conseil d'Administration du Collège et des professeurs répondront et vous donnerez une réponse détaillée et des arguments de clôture à votre poste (10 minutes). Si vous avez une objection ou une déclaration finale, vous pouvez l'articuler pendant les 10 dernières minutes après le discours de clôture du représentant du corps étudiant.

Au cours de votre présentation au corps étudiant, veuillez être prêt à répondre aux demandes et aux attentes de l'UWCL conformément aux objectifs de développement durable concernant:

- Le respect de la réglementation en vigueur;
- Les enjeux sociaux et environnementaux actuels avec les parcours proposés;
- Les approches pédagogiques flexibles et pratiques;
- Les options d'évaluation flexibles dans le cadre de la pandémie; et
- Les stages et l'acquisition de compétences en temps de pandémie.

Vous êtes libre de préparer vos positions sur PowerPoint. Votre présentation PowerPoint ne doit pas comporter plus de dix diapositives et votre présentation en classe ne doit pas dépasser 15 minutes.

Soyez attentif pendant toute présentation ou tout discours prononcé par le Ministère, le Conseil d'Administration du Collège et les professeurs, et soyez prêt à y répondre en détail. Après les séances, faites-leur savoir si vous êtes prêt à appuyer cette proposition.



Appendix B: Dormulaire d'évaluation de la formation

Appendix B:

Formulaire d'évaluation de la Formation

Programme de formation des formateurs en droit de l'environnement

Nom du cours

Table ronde et conférence des spécialistes du droit et de la politique de l'environnement de la région MENA

ANIMATEURS:

A. Conception du cours

(Encerclez le chiffre pour indiquer votre niveau d'accord/désaccord avec chacun des aspects de la conception du cours.)

S/N		Tout à fait d'accord			Pas du tout d'accord	
1.	Le contenu du cours répondait à mes besoins	1	2	3	4	5
2.	La durée de la présentation était adéquate	1	2	3	4	5
3.	Qu'est-ce qui vous a le plus plu dans le module/ l'unité?	1	2	3	4	5
4.	Quelles sont les choses spécifiques que vous avez le moins aimées ?	1	2	3	4	5
5.	Si le cours est donné de nouveau, que faut-il changer ?	1	2	3	4	5

B. Évaluation de chaque membre animateur dans le domaine indiqué:

S/N		Tout à fait d'accord			Pas du tout d'accord	
1.	Le contenu a été présenté de manière organisée	1	2	3	4	5
2.	Le contenu a été présenté clairement et efficacement	1	2	3	4	5
3.	L'animateur était réactif aux questions/ commentaires	1	2	3	4	5
4.	Les aides pédagogiques/audio-visuels ont été utilisés efficacement	1	2	3	4	5
5.	Le mode d'enseignement était efficace	1	2	3	4	5
6.	Le contenu a atteint les objectifs énoncés	1	2	3	4	5
7.	Le contenu présenté s'appliquait à ma pratique	1	2	3	4	5

C. Suite à ma participation à ce cours, je note mon appréciation de la façon suivante (cochez tout ce qui s'applique):

___J'ai acquis une ou plusieurs idées spécifiques que je peux mettre en œuvre dans la conception et la prestation de mon cours

___J'ai appris une nouvelle approche de ma recherche et de ma pratique du droit de l'environnement

___Cela peut m'aider à faire un meilleur travail dans les approches pédagogiques et technologiques innovantes

___Je ne vois pas l'impact de ce cours sur mon travail

___Autre

D. En suivant ce cours, je crois que (cochez tout ce qui s'applique):

___J'ai pu mettre à jour mes compétences

___J'ai acquis des compétences nouvelles et/ou avancées

___J'ai de meilleures connaissances sur lesquelles je peux fonder mes décisions/actions dans le cadre de la pratique

___Je reconsidère mon point de vue sur le(s) sujet(s) présenté(s)

___Le sujet présenté était approprié, mais je suis indécis quant à mon propre point de vue

___Autre

E. Dans l'ensemble, j'évaluerais cette session comme:

___Excellente

___Bonne

___Moyenne

___Médiocre

F. D'autres suggestions ainsi que des commentaires sur la façon dont ce cours pourrait être amélioré pour mieux répondre à vos besoins pédagogiques sont toujours les bienvenus.

Contact d'informations

www.hbku.edu.qa

P.O. Box: 34110
Doha – Qatar

inquiry@hbku.edu.qa



HBKU



HBKU



Hamad Bin Khalifa University



Hamad Bin Khalifa University



Hamad Bin Khalifa University

